
CHARLES - LE - BON,

CAUSES DE SA MORT, SES VRAIS MEURTRIERS,

THIERRY D'ALSACE DES COMTES DE METZ,

SEIGNEUR DE BITCHE

ET

COMTE DE FLANDRE.

« C'est la Flandre qui doit jouer le
» premier rôle dans nos annales, comme
» elle le joue en effet sur la scène du
» monde. »

BON DE GERLACHE.

Charles-le-Bon, fils de saint Canut, roi de Danemarck, petit-fils de Robert-le-Frison et neveu de Robert de Jérusalem, devint comte de Flandre en 1119, à la mort de Baudouin-à-la-Hache. Après un règne de huit années seulement, il mourut assassiné dans l'église de Saint-Donat, à Bruges, ne laissant point d'enfants de Marie de Clermont. Sa couronne, violemment disputée d'abord entre les alliés de la France et de l'Angleterre, advint un moment à Guillaume Cliton, fils de Robert-Courte-Cuisse,

2

Document



0000005566419

duc de Normandie, petit-fils de Guillaume-le-Conquérant et partisan de Louis-le-Gros; mais Thierry d'Alsace ou de Bitche la revendiqua au nom de Gertrude de Flandre sa mère, et le descendant des comtes de Metz, des Adalbert, des Richard et des vainqueurs de Zuentibold, rétablit enfin la paix au milieu des cités flamandes.

La mort de Charles-le-Bon, l'un des événements les plus importants sans contredit de l'histoire de Flandre, a été racontée fort diversement par les chroniqueurs. Il en est peu qui la présentent sous son véritable jour, et presque tous en voient la cause dans l'influence que quelques hauts seigneurs voulaient conserver au détriment des libertés publiques dont Charles s'était ouvertement déclaré le protecteur. Nul ne demande raison de ce parricide à l'indomptable orgueil d'aventuriers pour lesquels aucune loi n'était assez souple ou assez forte; personne surtout ne songe (chose à la vérité moins importante) à distinguer les meurtriers du Comte, des victimes d'audacieuses menées.

En 1668, Godefroid Henschenius et Daniel Papebrochius, collègues et successeurs éclairés du célèbre Bollandus¹ firent paraître dans les premiers volumes des *Acta Sanctorum* pour le mois de mars, deux vies du bienheureux Charles, comte de Flandre². Par une savante

¹ Jean Bollandus, de la Société de Jésus, né à Julemont, dans le Limbourg, en 1596, publia les premiers volumes des *Acta Sanctorum* pour le mois de janvier, à Anvers, en 1643. Il allait faire paraître le mois de mars, lorsque la mort le surprit en 1665, à l'âge de 70 ans.—Il avait associé le P. Henschenius à ses travaux, dès l'an 1635. Celui-ci s'était adjoint le P. Papebrochius, et ils publièrent ensemble le premier volume pour le mois de mars, en 1668, à Anvers. La collection des *Acta Sanctorum*, connue sous le nom des *Bollandistes*, comprend cinquante-trois volumes jusqu'en 1794. Elle a été reprise par les Pères Jésuites de Belgique, sous la protection du gouvernement.

² *Vita B. Caroli Comitum Flandrie.*—*Acta Sanctorum, martii*, T. I. (Edition de Venise, 1735, pages 152-220.)

dissertation préliminaire¹, ils s'attachent à démontrer la valeur de ces vies, et font voir que, seules entre beaucoup d'autres, elles ont quelque poids, puisqu'elles sont écrites par des contemporains, tandis, au contraire, que la plupart des récits, généralement connus, sont postérieurs et tiennent plus ou moins de la fiction. Malgré cet admirable et consciencieux travail, qui donne les détails complets et précis des luttes civiles provoquées par l'ambition personnelle et désordonnée du prévôt Bertulph et par la haine de sa famille contre l'un des conseillers du Prince, les historiens continuent, à l'envi, à propager les erreurs romanesques des *Annales Vernaculæ* et de la mensongère *Proclamation de Bruges*.

A la fin du dernier siècle pourtant, et depuis que les études historiques ont repris une haute faveur, des hommes ne redoutant ni les peines ni les labeurs et voyant dans la fin tragique du royal Martyr de Bruges, un de ces faits rares et de regrettable mémoire, tels qu'il s'en produit de temps à autre pour marquer certaines époques dans la vie des nations, quelques hommes, dis-je, voulurent aussi approfondir la question de l'émancipation des communes qui se rattache à la mort de Charles-le-Bon, et celle des influences anglaise, française et allemande sur un coin de terre resté toujours l'invulnérable témoin de ces rivalités puissantes. Ils se sont livrés à de scrupuleuses recherches et nous ont fourni de précieux renseignements sur les trames qui s'ourdissaient dans les tavernes autour du palais et à Ypres. Mais à côté de cette ardente phalange, combien semblent encore dédaigner des guides qu'ils ne connaissent peut-être pas, ou, moins courageux, craignent les

¹ De B. Carolo Bono Comite Flandriæ, martyre, *Commentarius prævius*, divisé en sept paragraphes principaux et trente-huit numéros. — *Acta Sanctorum, martii*, T. I. (Edition de Venise, 1735, pages 152-162).

trop longues fatigues de l'esprit et suivent au hasard les écrivains qui leur plaisent le plus, sans s'inquiéter de la justesse de leurs allégations.

Afin de combattre, autant qu'il est en nous, les erreurs que cette façon de procéder peut continuer à répandre, nous avons formé, il y a quelques années, le projet d'analyser, d'une manière succincte, les sources de l'histoire du comte Charles-le-Bon, et d'indiquer les véritables causes et les vrais auteurs de sa mort. C'est ce travail que nous offrons à l'Académie.

Nous rappellerons aussi comment un descendant des comtes de Metz a sauvé une première fois la nationalité belge dont l'avenir brille en ce moment d'un nouvel éclat.

Pour remplir cette double tâche, il me suffira de suivre les Bollandistes pas à pas dans l'examen des divers écrivains qui ont parlé de la vie et de la mort de Charles de Danemarck, et de regarder la petite-fille de ces mêmes comtes de Metz, ducs de Lorraine et empereurs d'Autriche, montant au trône de Philippe-le-Bon et de Léopold.

CHRONIQUEURS CONTEMPORAINS.

Gautier. — Galbert. — Suger.

Gualterus ou Gautier, chanoine, puis archidiaque de Téroüanne, et l'un de ceux qui approchaient le plus le bienheureux Charles, raconte avec un grand soin la naissance, la vie et les mérites de ce Prince, sa mort et la vengeance qui en fut tirée¹. Il n'était pas à Bruges lorsque

¹ *Vita auctore Gualtero Archidiacono Ecclesie Morinorum.*—Prologue

le crime fut consommé ; mais il dit lui-même qu'avant de se rendre à Ypres, trois jours auparavant, pour des affaires particulières au Comte, il eut avec lui une conversation au sujet de l'assemblée qui devait se tenir dans cette ville. Ce Prince lui parla même des bruits sinistres qui couraient déjà et du pressentiment qu'il avait de sa fin prochaine. Moi, dit-il, j'irai, et Dieu me protégeant, j'irai en sûreté. Si par hasard il m'arrive d'y être tué, eh bien ! il sera moins terrible que glorieux de succomber pour la justice. Quant à la vengeance, Dieu y pourvoira. « Ego, inquit, ibo, et Deo protectore, securus ibo. Ubi » etsi me forte occidi contigerit, pro justitia certe occumbere non tam periculosum quam gloriosum erit. De » vindicta vero Deus providebit'.. »

Gautier composa cette vie à la demande de Jean, évêque de Térouanne, et de Simon, évêque de Tournay, et sur le témoignage d'Hélie, doyen de Bruges, de Frumold, prévôt de Furnés, d'Absalon, abbé de Saint-Amand, et d'autres témoins oculaires tant clercs que laïques¹.

Les Bollandistes la rapportent d'après de très-anciens manuscrits de l'église de Saint-Donat et de l'abbaye des Dunes, et d'après un autre manuscrit leur propriété. Ils l'ont comparée à celle qui fut publiée en 1615, à Paris, sous l'anonyme, et attribuée à Jacques Sirmundus, par Philippe Alegambe, in *Bibliotheca Societatis Jesu* ; par Valerius Andreas, in *Bibliotheca Belgica* ; par Aubertus

et table. — La division de l'auteur en cinquante-trois chapitres a été changée par les Bollandistes, qui n'ont fait que treize parties principales comprenant soixante-dix-huit numéros. Ils ont ajouté de nombreuses notes. *Acta Sanctorum martii*, T. I. (Edit. de Venise, 1735, p. 163-179.)

¹ Gautier. Partie VI. Chap. XXVII. N° 40.

² Gautier. Partie V. Chap. XX. N° 29. — Partie VII, N° 45. — *Commentarius precivus*, § 1, N° 2.

Mirocus; in *Fastis Belgicis*; par Antonius Sanderus, de *Sanctis Flandriæ*, et par plusieurs autres. Elle se trouvait aussi dans le *Hagiologium*, manuscrit de la bibliothèque de l'abbaye des chanoines réguliers, près de Bruxelles, et dans les recueils manuscrits du monastère de Saint-Martin à Tournay¹.

Galbert, syndic à Bruges, sa patrie, et témoin de tout ce qui s'y passa, écrivit aussi la vie du comte Charles². Il rapporte surtout les moindres circonstances de sa mort et de tous les événements qui l'ont précédée ou qui en furent la suite. Ces détails ont été notés chaque jour par lui-même³.

Cette vie est donnée également d'après un très-ancien manuscrit du temps de Galbert ou à peu près, collationné avec un double des Archives de Bruges.

André du Chesne eut un autre manuscrit de la même vie qu'il cite souvent dans l'*Histoire généalogique des maisons de Guisnes, d'Ardres et de Gand*, publiée en 1631. Olivier de Vrée s'en servit aussi pour la *Généalogie des comtés de Flandres*. Il était conservé à Ypres par Jean-Baptiste Bonnart, syndic de cette ville et gendre de Vredius.

Pierre Scriverius affirme avoir eu un troisième manuscrit de l'ouvrage de Galbert, traduit en français.

Ce livre est, sans aucun doute, le meilleur qui existe sur le sujet qui nous occupe; différant peu, quant au fond, du récit de l'Archidiacre de Téroouanne, il donne des détails beaucoup plus nombreux et d'une précision

¹ *Commentarius prævius*, § I, N° 2.

² *Alia vita actore Galberto Notario*. — Prologue, point de table. — La division de l'auteur, en vingt-deux chapitres, comprenant cent quatre-vingt-onze numéros, n'a pas été changée, de nombreuses notes ont aussi été ajoutées. — *Acta Sanctorum martii*. T. I. (Édition de Venise, 1735, p. 179-219).

³ Galbert. Ch. VIII. N° 59. — *Commentarius prævius*, § I, N° 3.

qui ne permet pas de s'arrêter un seul instant aux légendes de quelques romanciers.

MM. Octave Dellepierre, archiviste à Bruges, et Polain, archiviste à Liège et membre correspondant de notre Académie, ont traduit en partie la *Vie de Charles-le-Bon*, par Galbert. M. Guizot l'a publiée en entier dans le tome VIII de ses *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*.

Elle est consultée aujourd'hui par tous ceux qui étudient sérieusement cette époque de l'histoire de la Flandre et des pays voisins.

Le vénérable Suger, mort en 1152, inséra dans la vie de Louis-le-Gros un abrégé des événements qui signalèrent la mort de Charles-le-Bon; cet aperçu se rapporte entièrement à la relation faite par les écrivains précédents¹.

Il existe aussi d'anciens *Rhythmes* ou *Complaintes* que Jacques Sirmundus envoya de Paris à Anvers où ils parurent en 1634, et des *Épitaphes* comprises par Jacques Meyer, dans ses *Annales*².

Cleithus avait écrit le *Martyre de saint Canut, de Danemarck*, peu après la mort de ce roi, arrivée en 1086. Un auteur anonyme y joignit la *Passion de saint Charles*, comte de Flandre, et Jean Meursius fit paraître une seconde édition de ce double travail, en 1631. La première édition avait été publiée quelque temps auparavant.

Jean Iperius, abbé de Saint-Bertin, vivant au quatorzième siècle, parle longuement du comte Charles au chapitre XLI, partie II, de la *Chronique* de son monastère. Il en est question également dans la *Chronique* de saint André.

¹ *Commentarius prævius*, § VII, Nos 36, 38. — *Acta Sanctorum martii*, p. 162.

² *Rhythmus antiquus*. — *Epitaphia antiqua*. — *Acta Sanctorum martii*, p. 219-220.

La sainteté de Charles-le-Bon, si bien prouvée par les miracles qui s'opérèrent après sa mort, l'a fait mentionner par tous les hagiographes. L'auteur du *Florarium Sanctorum*; Herman Greven et Jean Molanus, *in suis ad usuardum additionibus*; Galesinius, *in suo Martyrologio Romano*; Pierre Canisius, *in Martyrologio, linguâ germanicâ edito*; Mirceus, *in Fastis Belgicis*; Balduinus Willotius, *in Hagiologio Belgico*; Antoine de Balinghem, *in Fastis Marianis*; Saussayus, *in Martyrologio gallicano*; et une foule d'autres en parlent plus ou moins longuement.

Pour montrer que Charles-le-Bon était un prince accompli, il suffit d'ajouter que l'empire d'Allemagne lui fut expressément offert, à cause de ses vertus, à la mort de Henri V, et qu'il fut choisi pour être roi de Jérusalem¹.

CHRONIQUEURS ET ANNALISTES MODERNES.

L'examen que nous avons fait jusqu'ici, disent les Bollandistes, des auteurs qui ont parlé de la mort du bienheureux Charles et de la vengeance exercée sur ses meurtriers, est de telle nature, que l'on ne peut rien espérer de mieux pour aucun saint. Car ces auteurs n'ont relaté que les faits qu'ils avaient vus, auxquels ils avaient pris part, ou, certainement, ils n'ont raconté que ceux qu'ils avaient appris de témoins oculaires. Ils écrivent tous dans des lieux différents et éloignés les uns des autres, Gautier à Térouanne, Galbert à Bruges, Suger à Paris. Ils sont suivis dans les Rhythmes antiques et les Épitaphes, dans le

¹ Galbert, ch. I, Nos 7, 8.

Chronologie de Saint-André, par l'Abbé de Saint-Bertin, par le Danois anonyme, et l'on doit ajouter, par Jean Brandon, de l'ordre de Cîteaux, docteur en théologie, mort en 1428, au refuge des Dunes, à Bruges¹.

Nous ne citerons pas la foule des annalistes de tous les pays qui ont adopté l'opinion des contemporains et dont les ouvrages sont restés ignorés.

Cependant, ajoutent nos savants compilateurs, tous ces historiens ayant été laissés de côté, il naquit de divers travaux opposés les uns aux autres et se contredisant réciproquement, une fable adoptée comme un oracle venu du ciel, et consignée dans les Chroniques et les Annales de Flandre par plusieurs hommes d'un mérite incontesté : « Interim hisce omnibus neglectis, conflatum est ex contrariis diversisque, atque inter se repugnantibus studiis, monstrum quod quasi divinum oraculum apud quam plurimos etiam viros non ineruditos susceptum est et Flandriæ Chronicis insertum². » On verra, plus loin, comment cet oracle se produisit.

Toutefois, l'une de ces chroniques fut imprimée à Anvers en 1531, et la première partie, jusqu'à l'année 1438, existait à Bruges dans un manuscrit dont les dernières feuilles sont déchirées. Elle ne nous apprend pas autre chose que ce qu'on peut lire dans la fameuse *Proclamation* faite tous les ans à son de trompes sur la place publique de Bruges, devant l'église cathédrale, et par laquelle les meurtriers du comte Charles étaient voués à l'exécration sous un nom de famille qui n'était pas le leur³.

¹ *Commentarius prævius*, § II, N° 9.

² *Ibid.*, § II, N° 10.

³ Le prévôt de Bruges et ses neveux ne s'appelaient nullement Van der Straten ou Van Straten, mais bien Erembald. — Cette proclamation se faisait encore au dernier siècle. Elle est attribuée à Jean Goris qui en au-

Jean Lernutius a rappelé cette chronique dans son commentaire : *De naturâ et cultu Caroli comitis, nec non de cede ipsius et vindictâ in percussores mox secutâ*.

On reprocherait à tort à Jean Lernutius d'avoir publié cette vie de Charles-le-Bon. Ce fut son fils qui l'imprima à Bruges, en 1624, après la mort de son père, et avec des additions. Il paraît même, ce qui est digne de remarque, que Lernutius, l'ayant composée dans sa jeunesse, lorsqu'il n'avait lu aucun des auteurs dont nous avons parlé, voulut laisser son ouvrage informe et inachevé, quand il les eut rencontrés; trouvant indigne d'un homme instruit d'attacher son nom à une pareille œuvre : « Imo viro eru- » dito indignum ut istis fabellis nomen apponeretur¹. »

Olivier de Vrée, infatigable dans ses recherches sur l'histoire de Flandre, préparait, en 1652, un travail sur l'origine des premiers comtes de Flandre jusqu'à Charles-le-Danois, lorsque la mort l'arrêta. Son intention formelle était de repousser tout ce qui concerne les Forestiers. Cette volonté est bien établie dans la *Bibliothèque belge* de Valerius Andreas. Cependant, les *Annales de Flandre*, et avec elles Meyerus et Marchantius, ne regardent-ils pas l'existence des Forestiers comme certaine, et leur histoire comme la source de toute vérité ? De nos jours, cette opinion n'es-elle pas de nouveau gravement discutée ? N'est-elle pas soutenue par ceux qui contestent le droit qu'avait

rait pris les éléments dans la Chronique de Despars, commençant en 405, finissant en 1492, continuée jusqu'en 1681 et publiée récemment par le Gouvernement. — Despars était né dans les premières années du seizième siècle. Cette proclamation fut composée à l'occasion de la translation des cendres de Charles-le-Bon.

Com. præv., § II, N° 10. « Fabulæ obtrunduntur in Annalibus plebeis Flandriarum. »

¹ *Commentarius prævius*, § II, N° 10.

Charles-le-Chauve de créer comte de Flandre Baudouin-Bras-de-Fer, le ravisseur de la veuve d'Ethelwolf, et qui font remonter à Charlemagne l'établissement des Forestiers avec tous les attributs de la puissance souveraine ?

C'est que les hommes les plus érudits peuvent différer d'opinion sur des faits très-considérables et qui sembleraient devoir être hors de toute controverse. Il est impossible de savoir si Vredius avait le projet de terminer ses

Guichardin dit que Flambert, fils de Blesinde, sœur de Clodion, roi de France, fut fait seigneur du pays auquel il donna son nom, en 436. Selon d'autres, Lideric, fils de Salvart, prince de Dijon, aurait été établi Forestier de Flandre par Clotaire, en 621.

D'après la chronique de Flandre et celle de Hollande imprimée en 1601, par Jean-François Le Petit, « Lyderick, fils d'Estorede, Seigneur de Harlebeque, ayant espousé une noble Dame d'Allemagne, nommée Flandrine, de laquelle le Pays a prins son nom, Cestuy cy fut ordonné Forestier par Charlemagne sur toute ceste grande Forest, pour en son nom nettoyer et repurger les chemins, et généralement toute la Contrée, des voleurs et brigands, afin que le marchat et passager y peusse librement converser et traficquer. »

Lyderick fit venir « plusieurs Evesques, Pastours, prescheurs, prestres, moines, et gens scavans, pour convertir les Payens.

Enguerand, son fils, luy succéda, qui fut un beau ienne homme discret, prudet et valeureux. Cestuy là alla recognoistre toutes les plus commodés places du Pays de Flandre assises le long des rivieres et eaux courantes, pour y faire bastir des villes, chasteaux, et bourgades : il fit abatre les arbres de la Forest en plusieurs endroits pour le rendre labourable et fertile. Il mourut en 824. »

Andaker vint ensuite. « Il n'y avoit encore d'autres villes en Flandres que cellescy, assavoir : Gand, Tourhout, Bruges (où Lyderick avoit fait dresser ses prisons des voleurs de la Forest.....)..... »

(Chronique de Hollande. T. I, p. 113.)

Baudouin-Bras-de-Fer, fils d'Andaker, lui succéda. C'est celui qui enleva, à Senlis, Judith, fille de Charles-le-Chauve, et veuve d'Ethelwolf, roi d'Angleterre. Il obtint, après beaucoup de traverses, la main de cette princessse, et devint comte de Flandre sous l'hommage du monarque, son beau-père.
— Baudouin est considéré comme le premier comte de Flandre.

investigations par la vie de Charles-le-Bon, ou s'il n'en voulait point parler. Toujours est-il probable, d'après le mince crédit qu'il accordait aux chroniques flamandes, que s'il avait lu attentivement les *Annales Vernaculæ* et s'il les eût comparées aux contemporains, il eût aussi condamné ce qu'elles disent de la mort de ce prince et des causes qui l'ont amenée, comme l'invention la plus absurde : « Ut ineptissimam fabellam explosisset¹. »

L'origine de ce fabliau, croyons-nous avec les Bollandistes, dérive de l'ancien usage des représentations en plein vent. « Fabellæ hujus exornatæ originem plane ar-
» bitramur referri debere in comœdias vernaculas, quæ
» vulgo Rhetoricorum Romanciæ appellabantur, solebant
» que proposito bravio, in publico urbium accursu exhi-
» beri². » Elle peut remonter vers le quinzième siècle au temps où Bruges était un des marchés les plus célèbres et avait les Comptoirs de dix-sept nations différentes.

Par un rapprochement naturel avec la situation où était la Flandre à l'époque à peu près³ vers laquelle on voulait reporter l'esprit des spectateurs, l'auteur introduit en scène des marchands de blé des Villes Anséatiques et les met en présence du prévôt Bertulph et de son frère Lambert, tous deux fils du chatelain de Bruges, Erembaldus⁴. Ceux-ci achètent les blés pour mettre le pays à l'abri de la disette. « Emptores habuisse finguntur Bertulphum
» Præpositum, ejusque fratrem Lambertum⁴. . . . »

La Hanse teutonique, soit dit en passant, n'existait pas à la mort de Charles-le-Bon. Cette ligue célèbre, dont les forces se sont accrues au point de lui permettre de

¹ *Commentarius prævius*, § II, N° 10.

² *Ibid.*, § II, N° 12.

³ La famine en question eut lieu en 1125.

⁴ Galbert, ch. XV, N° 115

soutenir ses droits contre les flottes du Danemarck, ne se forma qu'au milieu du treizième siècle (vers 1241), lorsque Lubeck, Hambourg, Cologne, Brunswick et Dantzick se réunirent pour protéger leur commerce. Brême réclame la priorité d'un traité en 1164, mais on croit que l'alliance de commerce entre Lubeck, Hambourg et les villes qui en dépendaient, Stralsund, Rostock, Wismard, Lunebourg et Stettin, est de 1260 à 1270; ce fut en 1322 environ, que toutes ces villes eurent entre elles des relations stables et suivies; et, d'après Pontanus, *Rerum Danicarum*, liv. VIII, p. 494, la Ligue Anséatique s'adjoignit définitivement Cologne en 1364. C'est vers ce moment que le marché de Bruges s'éleva au-dessus de tous les autres par les mercuriales et les tarifs qu'il établit et qu'il répandit au loin, et par le nombre de ses traités. Celui qu'il conclut avec la Hanse serait de 1392, au dire de Sanderus, *Rerum Brugensium*, liv. I, ch. II. C'est alors, sans doute, que Bruges fut établi l'un des quatre Bureaux de la Compagnie pour l'adresse des navires et des marchandises¹. Les trois autres étaient : Londres pour l'Angleterre, Novogorod pour la Russie, et Bergen pour la Norwège.

Il se serait donc écoulé au moins 255 ans depuis la mort du bienheureux Charles, lorsque fut composée l'histoire qui a servi de texte à toutes les chroniques modernes. Les écrivains antérieurs au quinzième siècle n'en disent pas un seul mot.

Paul Émile de Vérone, chanoine de Sainte-Marie à Paris, mort en 1529, ayant rassemblé en un commentaire fort estimé, les *Gestes des François*, inséra au livre V, dans la vie de Louis-le-Gros, la déplorable fin du comte Charles-le-Bon. Il fit, à cet effet, un résumé des *Annales* que leur

¹ En 1516, ce bureau fut transféré à Auvers et plus tard à Amsterdam. (Guichardin.)

caractère national lui fit préférer à Suger et au continuateur d'Aimoine : « Credebatque Flandricos præ Sugerio » et continuatore Aimoini, sequendos¹. » Il ignorait l'existence de Gautier et de Galbert.

Plus récent que Paul Émile, Jacques Meyer, mort en 1552, reconnaissait le mérite de ces deux hommes, et surtout celui de Galbert. « Sed multo melius ac fusius » Galbertum Brugensem². » Chose incroyable, il adopte, par esprit de parti, sans doute, la version des Annales ! « Fabulæ obtruduntur in annalibus plebeis Flandriarum. »

Ce nouvel exemple a été fatal à la vérité. Meyer fut suivi de près par Pierre d'Oudegherst dans les *Annales de Flandre*, imprimées à Anvers chez les Plantins, en 1571, par Jacques Marchantius, in *Flandriâ libris quatuor Commentariorum descriptâ*, 1596 ; par Jean Georges ou Goris, chanoine de Bruges (auteur de la fameuse proclamation), in *vitâ Flandricâ Beati Caroli* : par Antonius Sanderus, in *Flandriâ illustratâ*, et par plusieurs encore qui mêlent tous les récits sans aucun discernement. « Qui absque » nulla rerum discussione quascumque fabellas miscent³. »

J'ajouterai à cette longue série, la *Grande Chronique ancienne et moderne de Hollande*, publiée par Jean-François Le Petit, greffier à Béthune, en Arthois, et imprimée à Dordrecht, en 1601⁴. Ce n'est qu'une traduction corrigée de la même chronique publiée en flamand par des auteurs anonymes. Parmi les ouvrages qui en sont les éléments, la *Chronique de Flandre* est seule relative aux faits qui nous occupent ; aussi, retrouve-t-on là le même récit erroné de la mort du comte Charles. L'auteur donne à plaisir, comme ses devanciers et ses successeurs, le nom des

¹ *Commentarius prævius*, § II, N° 13.

² Deux vol. in-folio.

innocents aux coupables, et confond plus complètement encore les causes de mécontentement du Prévôt.

Il prouve, au reste, qu'il ne connaissait ni Gautier ni Galbert surtout, lorsque dans sa dédicace aux États-Généraux des Provinces-Unies, il dit que pour satisfaire tout le monde, « il faudroit qu'on fit de vice vertu, et qu'on » pervertit les significations des mots propres, faisant d'un » ruffien, adultère, et incestueux, un homme de bien et » chaste, et d'un meurtrier, Assâsin, ou empoisonneur, » un saint et un Martir : ce que plusieurs Escrivains » d'aujourd'hui ne pratiquent que trop impudemment » en leurs escrits.....¹ »

Le point essentiel pour tous ces historiens, n'était-il pas seulement de constater la mort du comte de Flandre, de trouver, à cette mort, une cause et des assassins ?

Il leur importait peu que cette cause fût plus ou moins réelle, si elle paraissait suffisante et surtout dramatique ; mais ceux qui voulaient flatter les passions de la multitude, et cherchaient des prétextes au mécontentement des communes, trouvaient un intérêt direct à accuser les amis du Comte, et même à livrer leur nom à la postérité pour couvrir celui des coupables.

RÉSUMÉ DES CHAPITRES PRÉCÉDENTS.

Causes de la mort de Charles - le - Bon ².

A la vue du travail auquel les Bollandistes se sont livrés, on ne peut s'empêcher de se demander quel motif assez

¹ *Grande Chronique ancienne et moderne de Hollande.*

² *Fabellâ eadem de nece B. Caroli ulterius discussa. Com. præv. § III.*

puissant leur a fait entreprendre cette discussion aussi sérieuse que profonde. Il est facile de reconnaître que c'est l'amour du vrai et le désir de faire disparaître la confusion que, par une coupable indifférence ou par un froid calcul, les modernes ont mise dans le récit des causes de la mort du comte Charles et dans les noms de ses meurtriers. Il n'est pas un écrivain qui ne livre encore chaque jour les parricides à la vindicte publique sous le nom de leurs premières victimes. Raconté comme il l'est par les chroniqueurs les plus connus, cet événement pourrait sembler la conséquence de mesures oppressives et générales exercées sur les Brugeois : tandis, au contraire, qu'il fut, seulement, le résultat des passions ambitieuses d'un individu qui cherchait, par tous les moyens, à sortir de sa condition.

Le peuple n'y prit aucune part et ne se préoccupa que du châtement à infliger aux meurtriers. Aveuglé par ses maux et par le désespoir que lui causait la mort de son bon Prince, il alla même, on le verra plus loin, jusqu'à comprendre dans un même sentiment de réprobation, tous ceux qui avaient eu une part plus ou moins directe au meurtre de Charles. Les franchises communales de Bruges, dont on fait tant de bruit, ne furent que la suite naturelle d'idées qui saisirent cette occasion, qu'elles n'avaient point cherchée, de se produire.

« Le régime des communes franches fut un grand progrès, si vous le comparez au régime féodal. C'était un » avantage immense que d'être jugé d'après des coutumes » ou des lois fixes, par des magistrats de son choix, et » de ne pouvoir être taxé que de sa volonté. Mais l'in- » convénient de ces états populaires, c'est qu'on n'y » jouissait point d'une complète sécurité. La guerre in- » testine y était pour ainsi dire en permanence..... » A ceux-ci il ne fallait que des chefs pour régner en

» maîtres dans la cité..... Ces gens des communes
» n'étaient pas un peuple comme les Romains, dociles à
» la voix de leur sénat, de leurs généraux, de leurs au-
» gures. Aussi Rome devint la première ville de l'uni-
» vers, et nos communes se détruisirent de leurs propres
» mains..... Si la commune belge, au moyen-âge, nous
» paraît grande et belle, c'est par comparaison avec l'état
» misérable des pays voisins..... Mais, après tout, ce
» n'est pas une époque à regretter; et il nous semble que
» c'est un grave anachronisme dans l'état de sécurité et
» de liberté vraie dont nous jouissons maintenant, de
» retracer, comme on le fait souvent, le tableau de ces
» temps si chargés d'orages; sans en présenter aussi la
» contre-partie et le correctif¹. »

Après avoir mis en présence, d'un côté les contemporains Gautier et Galbert, Suger, le Danois anonyme, Iperius, la *Chronique de Saint-André*, les *Rhythmes* et les *Épigraphes*; et de l'autre, les modernes: la *Chronique de Flandre*, la *Proclamation*, Lernutius, Paul Emile, Meyer, Oudegherst, Marchantius et Sanderus, les Bollandistes comparent toutes ces chroniques et prouvent encore que Galbert et Gautier ont seuls été initiés à des détails que leurs successeurs ont méconnus ou tronqués.

Gautier et Galbert parlent de la grande famine qui ravageait la Flandre deux ans avant la mort de Charles, et qui remplissait le pays de désolation. « Languebant similiter sani et ægri, quia qui sanus erat in compositione corporis, æger effectus est, visa miseria morientis². » Ils louent beaucoup les libéralités du Prince envers les pau-

¹ Bon de Gerlache. *Histoire du Royaume des Pays-Bas*, T. I, p. 13 et suivantes.

² Galbert, ch. I, N^o 5 et note C. — Gautier, partie III, ch. XI, N^{os} 18-19. — Anselme de Gembloux place également cette famine en 1125. L'hiver fut très-rude et la mortalité devint effrayante.

vres et les mesures qu'il adopta contre les accapareurs de grains, les boulangers et les brasseurs, mais ils ne disent rien de tous les faits si graves reprochés au Prévôt en cette circonstance, ni de la grande résolution prise contre lui et les siens. A cette époque, cependant, il était déjà question de conspiration. « Neque sic quidem correcti sunt impii » qui eodem tempore, sicut aiunt, in piissimi Comitibus » Karoli mortem conspiraverant¹. »

C'est sur la foi d'annales menteuses que les modernes introduisent les marchands que nous avons déjà vus vendant leurs denrées au Prévôt et à son frère, qui amassent encore toutes les dîmes des monastères voisins pour les entasser dans leurs greniers. Les uns pensent que le Prévôt voulait profiter de la misère publique pour augmenter sa puissance et ses richesses déjà fort considérables; d'autres croient qu'il tendait au même but en se faisant bien voir du peuple aux yeux duquel il voulait paraître seul prévoyant; tous le blâment fortement et disent que le Comte, touché des souffrances de tant de malheureux, ordonna à Thanemar, son aumônier², selon les uns, à Themar, châtelain de Bourbourg, selon d'autres, de vendre ces blés à juste prix, d'en faire distribuer gratis aux plus nécessiteux, et de ne laisser au Prévôt et aux siens que la quantité indispensable à leur existence. Le Prévôt, dans son orgueil, n'ayant pas voulu recevoir l'argent provenant de cette vente, Charles le fit aussi partager. Voilà le thème qui a été reproduit le plus généralement comme unique cause de la mort de Charles-le-Bon.

¹ Galbert, ch. II, N° 6.

² Il ne faut pas prendre ce mot dans l'acception qu'on lui donne généralement. — Thanemar avait été chargé, en diverses occasions, d'exécuter les actes de bienfaisance du Comte; il contribua même avec ce prince à la fondation de Saint-André, et conserva le surnom de « *Elcemosynarius*, » qui fait des aumônes.

« Louis vengea aussi la mort de Charles-le-Bon, comte de Flandre, que des monopoleurs avaient assassiné, parce qu'il voulait les forcer à ouvrir leurs greniers dans un temps de disette ¹. »

Tout cela serait fort naturel et fournirait un motif de mécontentement envers le Comte et envers l'instrument de sa bienfaisance, mais ce motif serait-il suffisant? Les contemporains, d'ailleurs, n'en disent rien. « Cujus nulla » apud antiquos scriptores reperitur mentio ². » Ils donnent cependant beaucoup de détails sur la famille du Prévôt et sur lui-même ³. Ils attribuent, au contraire, son exaspération, cause première de la mort du bon Charles, à son ambition particulière et à une haine toute personnelle de ses neveux contre Thancmar et les siens: haine résultant de relations antérieures et fâcheuses, que la proximité de leurs habitations ravivait chaque jour. L'accaparement des blés, dont on a fait une mise en scène si considérable, n'était pas même un prétexte à cette fureur dont Galbert et Gautier expliquent au long les vrais motifs ⁴. « Lætus ergo Præpositus erat, quod lites et seditiones ortas inter nepotes suos et Thancmarum, cujus » parti justæ Comes favebat, occasiones haberet tradendi » Comitem ⁵. »

Bertulph et Lambert enflammés de colère, selon Galbert et Gautier, pour *ces querelles personnelles* ⁴, selon certains modernes, pour la seule *affaire des blés*, et selon d'autres

¹ Anquetil. — Henri Martin. — Lavallée. — Sismondi. — Ségur, etc.

² *Commentarius prævius*, § III, N° 14.

³ Galbert, ch. XV, N° 113.

⁴ Il y eut surtout un refus de combat en champ-clos, fait à un chevalier, parent du Prévôt. — Gautier, partie IV, ch. XIII et s. N° 22 et s. — Galbert, ch. II, N° 11 et s. — *Chronique de Hollande*, par Le Petit, T. 1, p. 175. — Henri Martin, T. III, p. 378. — Th. Lavallée, T. 1, p. 331. — Etc.

⁵ Galbert, ch. II, N° 14.

enfin pour ces deux causes réunies¹, font occuper par Burchard ou Bordziard, le plus violent de leurs neveux, une partie des biens de Thanemar. Bordziard enlève ou déplace à son gré des bornes, pille et dévaste les vergers. On lui résiste, un conflit s'engage, les partisans du Prévôt sont vainqueurs, l'oncle de Thanemar périt dans la lutte ainsi que sa nièce, à qui les forcenés arrachent des entrailles l'enfant qu'elle portait. Ces faits avaient lieu à la fin de 1126, pendant que le comte de Flandre était allé offrir le secours de ses armes à Louis-le-Grôs contre le duc d'Aquitaine².

A son retour le Prince assigne Lambert et Bordziard devant l'assemblée de ses Barons convoqués à Ypres. Nous avons vu la noble résolution qu'il prit de s'exposer à la mort, s'il le fallait, pourvu que justice fût faite. « Ego, » inquit, ibo, et Deo protectore, securus ibo. Pro justitia » certe occumbere non tam periculosum quam gloriosum » erit. De vindicta Deus providebit. » Gautier rapporte une harangue de Guy de Stenford en faveur de Bordziard et la réponse du Comte terminée par ces mots qui expli-

¹ « Avec ce que le Gendre dudit Prevost eut un differend allencontre d'un Chevalier de Flandres, dont le Comte en remit la decision à une journée qu'il feroit tenir en la ville de Cassel. Où ledict Prevost, et son gendre se trouverent au iour servant, avec cinq ou six cents hommes en bon equipage, de sorte qu'il sambloit qu'ils vouloyent vuyder le cas par voye de fait, et non par Iustice. Parquoy, et pour evitter plus grad inconnement, le Comte remit la cause en la ville de St-Omer à un autre iour, deffendant aux parties toute voye de fait. Auquel iour le Comte donna sa sentence, laquelle n'agrea gueres à tous les dict vaderstraten : qui pour ceste occasion, pour leur ble saisi, et vendu, et pour la reparation et Iustice faite a so Aumonier, furent esmeuz, et enflammez de tel courroux qu'ils deliberent de se venger sur la personne du Comte mesmes. »

(Gr. chr. de Holl., T. I, p. 175. — H. Martin. — Lavallée.)

² Gautier, partie IV, ch. XVII, Nos 26-27. Partie V, N° 28. — Galbert, ch. II, N° 14.

quent, à eux seuls, toute cette triste affaire : Qu'il rende ce qu'il a injustement pris et qu'il reconnaisse la condition de son gendre, il trouvera la grâce qu'il demande.

« Quæ ergo injuste rapuit, juste restituat, et conditionem sui generis agnoscat, et sic misericordiam quam querit inveniat¹. »

Bordziard fut condamné à réparer les dommages qu'il avait faits, et à voir détruire la maison qu'il avait fortifiée.

« Illi consilium dederunt, ut sine dilatione domum Bordziardi incendio destrueret. » — « Munitionem Bordziardi curat everti, incendi et funditus destrui². »

Dès-lors le Prévôt et ses neveux, en proie à un vif ressentiment, résolurent de mettre un terme à la persécution dont ils se prétendaient victimes et d'abattre l'obstacle qui arrêtait leurs projets ambitieux³. Unis par un serment terrible, ils immolèrent le bienheureux Charles, à cause de la protection qu'il avait accordée à leurs adversaires⁴.

Les Bollandistes renvoient pour tous les autres détails accessoires, et fort intéressants du reste, aux *Annales de Flandre*, en ajoutant toutefois, qu'ils ne sont point présentés de la même manière par les anciens. Ils en disent

¹ Gautier, partie V, ch. XXII, Nos 31, 32. — Galbert, ch. II, N° 15.

² Galbert, ch. II, N° 15.

³ « Tunc ille Bordziardus et Præpositus et ipsorum complices ultra modum indoluerunt; tum quia Comes in hoc facto (la destruction de la maison de Bordziard) videbatur consensus et auxilium præstitisse inimicis eorum; Tum quia Comes quotidie ipsos de servili conditione pulsaret, et ad sibi mancipandos omni modo laboraret. » (Galbert, ch. II, N° 15.)

⁴ « Dissidia crescebant in aliquod intestinum bellum. Stratena domus ab Erembaldinis oppugnata et vastata fuit, et violata Comitis auctoritas. Evocatis ad judicium ferendum Optimatibus Flandriæ, declarati Stratenses insontes, Erembaldini rei, eorumque aliqua domus dejecta. Quo facto Erembaldini in ira furoremque acti, B. Carolum tanquam Stratianorum protectorem, crudeliter mactarunt. (Com. prav., § IV, N° 22.)

autant de l'histoire de la conjuration qui se forma à Ypres et contestent la date du jour où le Comte périt. Les uns le font mourir le 3 mars et Paul Emile le jour des Cendres.

L'assemblée d'Ypres se tint le 3 des Calendes de mars qui était le dimanche de la Quadragésime (27 février), ajoutent-ils, et la sentence portée contre Bordziard ayant été exécutée, Charles revint à Bruges. « Ex eorum sententia munitionem Burchardi dejici jussit ac Brugas » reversus est¹. Le jour des Calendes de mars, il répondit à l'orgueilleuse députation du Prévôt: « Superbæ legationi » Præpositi respondit » et sa mort ayant été résolue pendant la nuit suivante, il fut frappé le matin dans l'église de Saint-Donat².

L'an 1127, le 2 mars, à peine le jour commençait à poindre, il était tellement sombre que l'on ne pouvait voir plus d'une longueur de lance en avant de soi, Bordziard envoya secrètement quelques-uns de ses affidés afin de s'assurer du moment où le Prince sortirait pour aller à l'église. Charles avait été matinal, et, après avoir distribué ses aumônes aux pauvres, il s'était rendu à Saint-Donat pour entendre la première messe. Il avait passé une nuit fort agitée, au dire de ses chapelains qui le crurent malade. Il avait éprouvé une sorte d'inquiétude qui ne lui permit pas de dormir. Il se retournait et s'asseyait sans cesse dans son lit.... Son recueillement à l'église était profond; de temps en temps, cependant, il interrompait la lecture des psaumes pour distribuer, de sa propre main, des aumônes aux pauvres qui l'entouraient. Au moment du *Pater*, à l'instant où le Comte avait coutume de réciter sa prière à haute voix, Bordziard, suivi des satellites qu'il

¹ *Commentarius prævius*, § 3, N° 17.

² Gautier, partie VI, ch. XXVI, N° 37. — Galbert, ch. III et IV, Nos 19, 25.

avait choisis parmi les hommes les plus dévoués au Prévôt, s'approche de lui et le touche légèrement du bout de sa dague. A peine Charles a-t-il levé et tourné les yeux que sa tête vénérable est frappée d'un coup dont la violence fait jaillir la cervelle sur le pavé. « Qui cum »
» faciem elevato capite ad eum converteret, frontem illam »
» reverendissimam, superborum dejectricem, humilium »
» erectricem, furibundus validò ictu percussit, et cere- »
» brum ejus in pavementum excussit¹. » « O nefandis- »
» sime Burcharde, quid fecisti ? O insanissime Bertulphe, »
» quid consensisti² ? »

SUITE.

Les vrais Meurtriers de Charles-le-Bon³.

Si les *Annales*, la *Proclamation*, les *Commentaires* et les *Chroniques* fourmillent d'erreurs au sujet de la mort du Comte de Flandre, c'est pire encore pour les événements qui la suivirent ; mais il serait trop long d'entrer dans les détails du siège de la tour de Bruges, des démarches faites par les principaux habitants de cette ville et des supplices infligés aux meurtriers. Les Bollandistes con-

¹ Gautier, partie VI, ch. XXV, N° 37. — Galbert, ch. IV, N° 25.

² Gautier, partie VI, ch. XXVI, N° 38. — On voit qu'il n'est pas possible de conserver le moindre doute sur les principaux acteurs de ce drame.

³ *Commentarius prævius*. § IV. *Cædes B. Caroli ab Erembaldinis patrata; perperam Stratianis tributa*. § V. *Gesta utriusque familie. Erembaldine et Stratiana; post necem B. Caroli*. — Nos 22 à 33, p. 158 à 161.

sacrent un chapitre entier à la discussion de tous ces faits.

« Tandis que nous nous préparons, ajoutent-ils, à publier cette série des divers auteurs de la vie et de la mort du bienheureux Charles, et que nous expliquons chaque fait par des notes qui s'y rapportent, nous restons absorbés dans un grand étonnement en voyant que la plupart des écrivains modernes de l'histoire de Flandre qui disent avoir lu les ouvrages anciens, proclament les Straten coupables du meurtre exécrationnable d'un si grand prince : « Reos infandi homicidii tanti Principis acclamarent Stratenses seu Stratianos »¹.

Les Flamands ne sont pas les seuls qui aient imputé la mort du comte Charles à ceux qui en sont innocents.

Velly parle de cet événement en ces termes :

« La France commençait à jouir des douceurs de la paix lorsque Louis se vit obligé de reprendre les armes pour punir les assassins du comte de Flandre. C'était Charles de Danemarck, prince que ses vertus ont fait surnommer le Bon, le Justicier, le Défenseur de l'église et le Père des pauvres. Il ne laissa pas cependant de s'attirer la haine de quelques scélérats dont il fut forcé de réprimer les brigandages, mais surtout d'un oncle et d'un neveu nommés les Van Straten, gens accrédités et puissants, l'un prévôt de Bruges et l'autre maire de la ville »².

Mézeray, qui écrivait en 1636 et fut imprimé en 1643, fait de même : « Charles-le-Bon, comte de Flandres, qui avoit accompagné le Roy en ce voyage (contre le duc

¹ *Com. præv.*, § IV. Cædes B. Caroli ab Erembaldinis patrata; perpetuam Stratianæ tributa, § V. Gesta utriusque familiae Erembaldinæ et Stratianæ post necem B. Caroli. Nos 22-33, p. 158-161.

² *Histoire de France*, par l'abbé Velly. Nouvelle édition, Paris 1764, T. III, p. 74.

» d'Aquitaine), s'en estant retourné chez luy, fut mal-
» heureusement assassiné par les siens dans l'église de
» S. Donas de Bruges en l'année 1127, où il estoit allé,
» selon sa coustume, présenter ses prières et ses offrandes
» à Dieu. Les auteurs de cet exécrationnable parricide estoient
» les Vandestrates, puissante famille en ce pays là, tant
» par ses alliances que par ses grandes charges : car l'ainé
» Bertould estoit Prévost de Bruges, et par conséquent
» selon l'ordonnance du Comte Robert, chef de toute la
» justice de Flandres : leurs richesses en outre estoient
» si grandes, qu'eux seuls ayant presque tout l'argent du
» pays amassoient tous les bleds dans les greniers pour les
» revendre aux peuples à tel prix qu'il leur plairoit¹. »

Pour ne point citer tous ceux qui, comme Mézeray, Daniel, Velly, Boulainvilliers, etc., sont tombés dans la même faute et ont travesti les faits jusques dans le *Manuel du Baccalauréat*, nous trouvons d'abord, parmi les écrivains considérables des temps actuels, M. Théophile Lavallée. Il attribue aussi le crime à la famille des van der Strate et donne les diverses causes prétendues de son mécontentement. Tout est raconté avec une apparence de vérité d'autant plus perfide, que l'auteur semble avoir puisé dans Galbert ce qu'il avance. « Cet ouvrage, dit-il, est l'un des » plus curieux de l'époque, non - seulement à cause de » l'événement qu'il rapporte, mais parce qu'aucun autre » ne donne plus de détails sur l'intérieur d'une grande » commune. Galbert était notaire de Bruges ; et a écrit au » moment du meurtre de Charles². »

Henri Martin suit réellement Galbert et Gautier dans les moindres particularités des causes de la mort du comte

¹ Mézeray. Paris, 1643, T. 1, p. 432.

² *Histoire des Français depuis le temps des Gaulois jusqu'en 1850.* — Paris, 1838. — T. I, p. 330.

Charles. Avec eux, il considère les mesures prises contre les accapareurs de blé et les fabricants de cervoise, la conversion des houblonnières en terres arables et le *maximum* sur les denrées, comme ayant pu mécontenter la bourgeoisie de Bruges pendant les deux années de disette; mais, comme eux aussi, il attribue le crime aux querelles des familles dont le prévôt de Saint-Donat et un autre chevalier étaient les chefs. Plus vrai en cela que la plupart de ses devanciers et de ses successeurs, il confond malheureusement mieux encore qu'eux tous, les individus, et se fait, en quelque sorte, un devoir de citer à chaque instant les uns pour les autres¹. Cependant, Galbert, Gautier et Suger, qu'il invoque et qu'il rappelle², ne parlent des meurtriers qu'en les nommant Erembald; le prévôt Bertulph, Hacket, Wulfric Knop, Lambert Nappin, Borsiard, Robert, et jamais Straten. Ce dernier nom est prononcé très-rarement par les contemporains; il n'est appliqué qu'au lieu qui fut la demeure de Thancmar et le théâtre des premiers excès de la colère du Prévôt et de la fureur des conjurés.

Le prévôt Bertulph était alors, on l'a vu, chef de la famille Erembald; Thancmar était chef de la famille Van der Straten; des chartes et des actes nombreux, signés simultanément par l'un et par l'autre avec leurs surnoms, établissent cette distinction capitale d'une manière frappante, et les guerres civiles de Bruges nous en ont conservé le triste souvenir.

L'erreur des historiens à cet égard ne peut s'expliquer que par les événements qui suivirent la mort du comte

¹ *Histoire de France, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789*, par Henri Martin. Nouvelle édition, Paris, 1838. T. III, p. 578.

² *Vita sancti Caroli Boni* ap. Bolland, 12 mart., T. VI, p. 164. — Suger *vita* Lud. Grossi.

Charles, lorsque le revirement de l'esprit populaire accusa les deux partis à la fois, des maux qui accablaient le pays.

Au reste, toute la famille du Prévôt ne prit point part au forfait, et la haine qui avait amené de si grands désastres ne devait point se perpétuer.

Il ne faut pas croire, surtout, que cette race ait été vouée, dès le principe, à l'exécration et à la damnation éternelle comme le disent les *Annales Vernaculæ*, la *Proclamation*, Meyerus, Marchantius et les autres. Il y eut sous le comte Thierry une amnistie générale ou pardon; un oubli perpétuel du passé, et l'on retrouve les noms d'Erembald et de Straten au bas des mêmes chartes et des mêmes actes.

« ... Plura omittimus congerere, cum ex his satis col-
» ligamus sub Theoderico Comite factam fuisse ἀμνηστειαν,
» sive obliiterationem injuriarum et præteritorum in per-
» petuum oblivionem: neque execratam damnatamque in
» æternum mansisse eam progeniem, uti ex fabulosa
» formula proclamationis, quæ præ foribus templi legitur,
» conati fuere probare, Mejerus, Marchantius, Lernu-
» tius, etc. »

Malgré l'embarras que nous éprouvons à prolonger ce chapitre, nous ne pouvons résister au désir de mentionner Denis Sauvage de Fontenailles, en Brie, Historiographe du très-chrestien Roy Henry, second de ce nom. Il mit *novellement en lumière* (Lyon, 1562), la *Cronique de Flandres anciennement composée par autcur incertain*, et dont les derniers mots furent écrits l'an mil III^{cc} III^{xx} et trois, le XIII^e jour de septembre. Cette chronique n'est point mentionnée par les Bollandistes, bien qu'ils aient dû la connaître, car elle se rencontre souvent. On y trouve, avec l'histoire des Forestiers, le récit très-détaillé des

¹ *Com. prav.*, § V, n^o 33.

événements concernant Charles-le-Bon, mais pas un mot de l'accaparement des blés; le Prévôt et ses neveux sont seuls nommés. Disons aussi que Thierry est appelé Thierry d'Aussay, fils du duc Thierry d'Aussay¹.

THIERRY, SEIGNEUR DE BITCHE,

Comte de Flandres.

M. le chanoine de Smed a fait justice des chroniqueurs et réhabilité le souvenir de Galbert pour tout ce qui concerne Guillaume de Normandie, sa déchéance et l'avènement de Thierry. Mais il faut reprendre les choses de plus haut.

Charles-le-Bon dut conquérir, par les armes, l'héritage que Baudoin VII lui avait légué. Guillaume d'Ypres ou de Loo, bâtard de Philippe d'Ypres qui était frère de Robert de Jérusalem, le comte de Hainaut et le comte de Louvain, ce dernier devenu l'époux de Clémence, veuve de Robert de Jérusalem, le lui disputèrent vigoureusement.

Après le meurtre sacrilège de Charles, le pays fut en proie à des troubles et à des luttes plus dangereuses encore. Ces luttes sans cesse renaissantes, les embarras des guerres saintes, l'esprit de commune et de rébellion s'agitant partout et partout triomphant, éveillèrent la sérieuse attention en même temps que la convoitise des petits princes, voisins désireux d'accroître leurs domaines, et de deux rois puissants, jaloux l'un de l'autre, autant que de leur gloire et de leur prépondérance. La Flandre relevait

¹ Un vol. in-fol., ch. V et s., p. 6 et s.

de la France; l'Angleterre et la Normandie ne faisaient plus qu'un seul et même pays.

Guillaume de Loo avait trempé dans la conspiration du prévôt Bertulph Erembald avec l'espérance de gagner, par la ruse, le comté qu'il n'avait pu conquérir par les armes contre Charles-le-Bon; après avoir vu le sort de ses complices, il crut prudent de les abandonner et voulut travailler de nouveau pour son propre compte avant de confondre sa cause avec celle de Guillaume de Normandie dont les chances étaient les plus sûres.

Privé de la Normandie traitreusement enlevée ; son père et réunie à la couronne d'Angleterre par Henri I son oncle, Guillaume, surnommé Cliton, vivait à la cour de Louis-le-Gros dont il était devenu beau-frère. Louis espérait que le souvenir du temps passé en Flandre, pendant le règne de Baudoin-à-la-Hache, donnerait à ce jeune prince une influence à l'aide de laquelle il pourrait rentrer dans ses états et servir ainsi la cause de la France contre l'Angleterre; il le soutenait donc de tout son pouvoir.

Les autres prétendants les plus redoutables étaient Thierry d'Alsace qui, pour le moment, se borna à écrire aux Flamands; Baudoin, comte de Hainaut et successeur direct de Baudoin-Bras-de-Fer, et Etienne de Blois, comte de Boulogne, petit-fils également du Conquérant et de Mahaut de Flandre. Ce dernier avait pour lui la protection de Henri.

Guillaume Cliton l'emporta néanmoins : il fut élu par les Flamands assemblés à Bruges, et bientôt après il fut reconnu à Deynse; Louis-le-Gros usant de son droit de suzeraineté, lui confirma la succession de Charles; le comte de Boulogne se sauva en Angleterre; le comte de Hainaut continua quelques entreprises sans importance, et le bâtard d'Ypres fut fait prisonnier et enfermé à Lille, puis à Bruges.

Une année s'était à peine écoulée, le désir que Guillaume montra de reprendre la Normandie, et les lourdes charges qu'il imposa pour parvenir à ce but, lui firent perdre la faveur des Flamands. Daniel de Tenremonde, profitant d'une émeute, se mit à la tête des mécontents et chercha, par d'actives démarches, à gagner des partisans à la cause du sire de Bitche qui, sortant de sa retraite, accourut à Gand.

Il était fils de Thierry-le-Vaillant, duc de Lorraine, et de Gertrude de Flandre. Petit-fils, par sa mère, de Robert-le-Frison et neveu, comme Charles-le-Bon, de Robert de Jérusalem, il avait les mêmes droits que son cousin à la couronne de Flandre et devenait son héritier naturel et légitime après Arnoul de Danemarck, cependant, dont les chances de succès eussent été nulles.

Thierry était frère du duc Simon I et petit-fils de Gérard, Marchis, et duc de Lorraine en 1048 ; il descendait, par conséquent, d'Adalbert, le fondateur de Bouzonville. Les uns disent qu'Adalbert était fils d'Eberard, comte d'Alsace, considéré dans ce système comme la tige de la maison de Lorraine. Eberard avait deux frères : Hugues, comte d'Egesheim, tige de la maison de Dagsbourg, par sa femme¹, et Gontram-le-Riche, d'où vient la maison de Hapsbourg. Ces mêmes généalogistes donnent à Adalbert qu'ils reconnaissent comte de Metz, un frère nommé Gérard, comte de Metz, et une sœur, Adelaïs, mariée au duc de Franconie et mère de Conrad-le-Salique.

Mais il est d'autres historiens qui font descendre Adalbert

¹ Les comtes de Dagsbourg ou Dabo et de Moha s'éteignirent par la mort de Henri et de Guillaume qui, jeunes encore, s'entre-tuèrent en s'exerçant aux jeux de chevalerie, après le tournois d'Andennes, le 14 mars 1201. Le comté de Dagsbourg passa dans la maison de Linange.

et les ducs de Lorraine directement des comtes de Metz¹. M. d'Hannoncelles, premier président à la cour royale de Metz qui, pendant les longues années de sa sérieuse carrière, a consacré ses loisirs à l'étude des sources de l'histoire de Lorraine et de l'histoire de Metz, partageait cette dernière opinion. Il établit, d'une manière précise, que le fondateur de Bouzonville, de même que Adelaïs et Gérard, étaient enfants de Richard, comte de Metz, et non pas d'Eberard, comte d'Alsace, frère de Hugues et de Gontram, et fils de Hugues, comte de Ferette.

Richard avait épousé une sœur de Hugues ci-dessus, comte d'Egesheim, ou de sa femme Adeline, et vivait en 965 et 988. C'est là ce qui l'a fait confondre avec Eberard.

Ce surnom d'*Alsace* accordé généralement aux ducs de Lorraine, Galbert le donne aussi à Thierry lorsqu'il arrive à Gand et lorsqu'il est reconnu par le peuple². Mais ce titre détermine seulement le pays d'où Thierry vint; il n'a pas plus de valeur que ceux de *Flamand* et de *Chastenois* portés par Gérard, son aïeul, dans la donation

¹ Gérard, fils de Hugues, comte de Metz, auteur des trois familles d'Alsace, des Lorrains, de Dagsbourg et d'Hasbourg. Gérard fut chef de la branche Lorraine, et vivait vers l'an 1048.

(*Geneal. familiæ Austriacæ*. Jacques Spener. — Moreri.)

² « Quinto idus Martii (1128), Dominica prima quadragesimæ, fama vera nos percellerat, quod juvenis Theodericus nepos Caroli Consulis ex *Elsatan* venisset in Gandavum, ibique expectaret donec propulso isto Comite cum suis normannis, ipse in Consulem susciperetur. » — Iwan et Daniel Brugas *induxerunt* Theodericum ex *Elsatan* ut in Comitum assumere. — Qui audierant litteras ab *Elsatan* a nepote Consulibus transmissas. — Gertrudem matrem Simonis et Gerardi, quæ quidem Ducissa fuit in *Elsatan*. »

(Galbert, XI, XV, XIX et XX. Nos 78, 109, 143, 151, 153 et s.)

faite au prieuré de Chastenoy et rappelée par la bulle d'Alexandre III en 1179¹, et dans Laurent de Liège².

La guerre recommença donc plus vive que jamais; le bâtard d'Ypres fut mis en liberté, et se rangea, avec Godefroid de Louvain et Louis-le-Gros, du côté de Guillaume, pendant que le roi d'Angleterre tentait une diversion en France et, peu satisfait d'Etienne de Blois son ancien protégé, répandait l'argent à pleines mains en faveur de Thierry, soutenu par l'Empereur.

Au plus fort de la lutte, la veille des Ides de juin (12 juin), Walter ou Wauthier, celui des neveux de Thancmar qui avait eu cette fatale querelle avec un parent du Prévôt, fut mortellement blessé dans une embuscade et fait prisonnier par le châtelain Gervais de Praet. Par cela

¹ « Confirmamus etiam statutum jam dicte celle fundatorum, videlicet
o Girardi Flandrensis, Theoderici, Simonis, Mathæi, Simonis Ducum. »
— « Quarterium quod dedit vobis Girardus Flandrensis apud Roure. »

(*Traité historique et critique sur l'origine de la maison de Lorraine*, preuves, p. XLIX, LII.)

² Gerardo Castinensi Comite. *Ibid.*, p. 65.

Tous les systèmes sur l'origine de la Maison de Lorraine se réduisent à trois principaux. Celui des comtes de Metz est le plus ancien. Mis en avant par Garin le Lorrain, soutenu par l'abbé de Camp, il est attaqué en principe par Dom Calmet qui défend le système alsacien. — Celui-ci se subdivise et tend à faire remonter les ducs de Lorraine le plus haut possible. Le but principal de ses défenseurs est de prouver l'origine commune des races autrichiennes de Hapsbourg et de Lorraine. — Dom Calmet reconnaît, toutefois, qu'Adalbert, fondateur de Bouzonville, était comte de Metz aussi bien que Gérard, son frère, mais il les croit tous les deux d'une Maison d'Alsace, et investis par l'empereur d'une charge non héréditaire. — Il nie, en s'appuyant du témoignage de Meurisse, l'existence de Richard-le-Puissant. — Le système alsacien a pour soutiens le P. Vignier, Blondel, Chifflet, Godefroid, Dom Calmet, Baleicour. — Quant au système carlien que préconisent Vasselbourg, Rosières, Paradin, Du Tillet, il fait descendre les ducs de Lorraine de Charlemagne, de père en fils, ou seulement par les femmes, et par Guillaume, frère de Godefroid-de-Bouillon.

même qu'il avait été la cause fort involontaire des colères de Bertulph; colères dont la mort de Charles-le-Bon fut la suite, et parce que maintenant il défendait, à la tête de ses nombreux adhérents, Guillaume et le parti de la France contre les Brugeois, Walter encourut de nouveau la haine de cette multitude qui, un an auparavant, le suivait à l'attaque des tours et du fort de Bruges où les conjurés s'étaient réfugiés. La joie éclata de toute part à la nouvelle du succès de Gervais contre ce vaillant chevalier qui avait été, disait-on, le principe de tous les malheurs du pays, non pas qu'il eût assassiné le Comte, mais parce que, à cause de lui, Bordziard et les siens avaient été réduits à le faire périr. « Igitur Castellanus »
» Gervasius cum militibus occurrens ad insultum insidia-
» torum, cœpit duos milites strenuos, Walterum nepotem
» Thanemari, per quem occasio et causa seditionis et pugnae
» totius originem habuit inter Borsiardum, illum tradi-
» torem Comitum Karoli, et Thanemarum; cœpit que
» alium cum Waltero militem. Sed isdem Walterus
» lethaliter vulneratus erat in captione illa.

» Cives vero Brudgenses manus præ gaudio complor-
» sas conferebant, animi exhilarationem non satis sibi
» invicem ostendentes pro tam bono suo successu. Nam
» tandem post tot mala, post tot prædas et domorum
» incendia, et post tot homicidia in nostros perpetrata,
» captus est Walterus ille à nostris, qui caput et prin-
» cipium fuit totius mali terræ nostræ, pro cuius dolis
» Carolus Consul traditus est: non quod ipse tradidisset,
» sed hostes suos Borsiardum et suos ad tradendum com-
» pulisset'. »

Je ne fais que répéter ce que disait le peuple dans sa déraison, ajoute Galbert, il eût même pendu Walter si

¹ Com. præv., § V. N° 29. Galbert, ch. XXI. N° 174.

le comte Thierry l'eût permis. « Hæc quoque dico se-
» cundum sensum vulgi et secundum furorem animi
» illorum, qui modo captivum Walterum præfatum suspen-
» derent aut novo et inaudito mortis fine dissipassent si
» Comes permisisset'. »

Déjà, au moment où Bruges s'était levé en armes et résistait aux efforts que le Prévôt tentait pour s'emparer de la puissance ravie au Comte, le peuple avait grondé, car les Erembald comptaient de nombreux amis qui ne manquaient pas de l'exciter en faveur des assiégés. La lettre de Louis-le-Gros annonçant aux chefs du siège « Principibus et Baronibus obsidionis » qu'il avait craint de tomber dans les mains des traîtres, en fait foi : « Plures » sunt adhuc, qui super obsessos dolent, et eorum scelera » defendunt, et ad eorum evasionem omni modo laborant². »

Déjà des cris menaçants avaient été proférés contre tous ceux qui semblaient avoir amené plus ou moins directement les malheurs du pays, et l'on ne put voir, sans une vive émotion, les neveux de Thancmar se hâtant d'arborer leurs bannières victorieuses sur la demeure de Bertulph. « In domo quoque Præpositi nepotes Thancmari » quorum causa in parte traditio facta est, ut ajunt, » præfixerant signa sua superbe et gloriose ac potenter. » Quod valde ægre ferebant omnes. » — « Intumuit ergo » cor civium nostrorum contra nepotes Thancmari, et quæ » rebant occasionem pugnandi et interficiendi illos³. »

Comme il arrive dans toutes les révolutions, les conjurés profitèrent de ce revirement de la multitude et, du haut des tours où ils étaient assiégés de près, ils l'irri-

¹ Com. præv., § V, N° 29. — Galbert, ch. XXI, N° 174.

² Galbert, ch. XI, N° 77.

³ Com. præv., § V, N° 28. — Galbert, ch. X, N° 74.

taient encore en disant que c'était bien à cause de Thancmar et de ses neveux que le comte Charles avait dû être assassiné: « At obsessi evocaverant cives, olim amicos suos, »
» obsecrantes, ut inimicos illos perderent, *quorum causa*
» gravissimum nefas *perpetrassent*.—Clamabant itaque omnes, Thancmarum et nepotes ejus jure suspendi debere,
» eo quod *eorum causa Comes occisus, et Præpositus et*
» *ejus nepotes obsessi, et plures de ipsorum familia interfecti* et turpissima morte damnati fuissent'. »

Aussi, Wauthier est-il surnommé Pennatus-Mendacius lorsque ses frères et le fils de Christian de Ghistelles se constituent ses otages pour le faire sortir de prison, afin d'essayer de guérir ses blessures. Il en est de même, lorsque, quinze jours après, à la fin de juillet, il reprend ses chaînes². Comme si Wauthier qui avait exercé le commandement d'abord en faveur des Brugeois, leur paraissait un traître, parce que maintenant il restait fidèle au duc de Normandie.

Guillaume mourut au siège d'Alost, le 27 juillet, des suites d'un coup de lance, et laissa le comté de Flandre à son heureux rival reconnu aussitôt par le roi de France et même par l'Angleterre. Les médailles commémoratives de ces deux événements représentent Guillaume un genou en terre, Louis-le-Gros lui posant la couronne sur la tête; Thierry est à genoux aussi, mais il prête seulement *foy et hommage* à son suzerain³.

Guillaume Cliton avait été librement élu, sans doute, le 27 mars 1127⁴; mais les nécessités du moment avaient

¹ *Com. præv.*, § V. N° 28. Galbert, ch. X. N° 74.

² Galbert, ch. XXI et XXII. N°s 183 et 186.

³ Mezeray, T. 1, p. 440. N°s V et VI.

⁴ « Convenerunt Burgenses nostri in agrum, quod suburbio adjacet, »
» intra septas villæ, convocatis undecumque Flandrensibus circa nos,

un peu forcé, cependant, à préférer celui que recommandait la protection de Louis-le-Gros, bien que ce roi n'eût exclu que le bâtard d'Ypres. « Volo et præcipio vobis, sine » dilatione coram me convenite, et communi consilio » eligite Comitem utilem, quem vobis æqualem, et terræ » et incolis præse consenseritis. Nec poterit diu terra sine » Consule fore, nisi graviore periculo quam modo im- » mineat¹. »

C'est pourquoi Louis VI est représenté couronnant Guillaume, comte de Flandres *par ses conseils et par le choix des principaux habitants* « Secundum præceptum » suum, et electionem Primorum terræ². »

Thierry, au contraire, prête seulement foi et hommage, car il ne reçut de ce souverain que l'investiture de son fief, investiture qu'il prit aussi du Roi d'Angleterre.

A l'instant, en effet, où les Brugeois délibéraient sur les lettres du Roi de France au sujet de l'élection du successeur de Charles, un messenger de Thierry apportait aussi des lettres d'Alsace. Thierry rappelant ses droits au Comté de Flandre engageait les Brugeois à user d'une grande prudence dans le choix qu'ils pouvaient faire de sa personne. Il les suppliait de ne pas l'écartier du gouvernement des affaires et annonçait son arrivée prochaine s'il obtenait leur mandat. — La chose publique était en

» conjuraverunt simul super Sanctorum Reliquias, sic: Ego Folpertus
» Judex juro me talem electurum Comitem terræ hujus, qui utiliter rec-
» turus est regnum prædecessorum suorum Comitum, jura potenter contra
» hostes patriæ obtinere poterit: affectuosus et pius in pauperes, Deo
» devotus, semitam gradiens rectitudinis et talis fuerit qui utilitati com-
» muniter patriæ velit et possit prodesse. »

(Galbert, ch. XI, N° 83; ch. XII, N° 85.)

¹ Galbert, ch. XI, Nos 77 et 83; ch. XII, N° 85. — Lettre du 20 mars.

² Galbert, ch. XII, N° 85.

péril, la réunion provoquée par Louis-le-Gros conjurait le danger plus promptement, il n'y avait pas lieu d'hésiter !

Thierry se résigna donc dans sa terre de Bitche ; mais lorsqu'un an plus tard il eût appris que Guillaume avait soulevé contre soi une partie de la population, il prit la route des Pays-Bas, arriva à Gand (11 mars 1128) et fut bientôt élu régulièrement comte de Flandre¹.

La mort de Guillaume lui rendit les partisans de ce prince, et il reçut les serments de tous ses vassaux en même temps qu'il reconnut lui-même spontanément ses devoirs envers les Rois de France et d'Angleterre².

¹ *Theodoricus Alsatus litteris expetit sibi debitam Flandriam.*

Cumque perlectæ sunt litteræ (Ludovici grossi) coram universis, ecce dum nondum respondissent litteris Regis, utrum irent an non (Louis convoquait les Flamands pour procéder à l'élection d'un nouveau Comte), supervenit alius nuntius nepotis Comitis Caroli, demandans Principibus obsequionis salutem et naturalem erga omnes terræ inhabitatores dilectionis affectum. « Certum est vobis omnibus meæ sorti et potestati Regnum » Flandriæ post mortem Domini mei Consulis jure cognationis pertinere. » Idcirco considerate et caute agere vos volo, super electionem meam per- » sonam, et præmonitos vos rogo, ne me alienum a regno faciatis, qui » jure et ex debito propinquitatis, si mihi remandaveritis, Comes futurus, » justus, pacificus, tractabilis, et utilitatis communis atque salutis provisor » accurro. » Tunc Principes simulque omnes, qui audierant litteras ab Elsatano à nepote Consulis transmissas, fictitias asserentes, nulla animad- » versionem responsionis agebantur, eo quod respublica laboraret, et Rex e vicino conventum acceleraret, neque sine longa opera pro eligendo nepote illo se tractare posse præviderent. (Galbert, ch. XI, N° 78.)

² « Tam Principes quam populus conveniunt in exitu castrorum apud Har- » renas omnes, ibique elegerunt Theodoricum ex *Elzatan* in Consulem » totius Flandriæ. » (Galbert, ch. XX, N° 153.)

³ « More honorum prædecessorum suorum venerabiliter susceptus est à » Clero et populo, et fide et hominibus confirmatus, tandem ad Reges » Franciæ et Angliæ ascendit, suscepturus ab ipsis feoda et donaria rega-

CONCLUSION.

« Les communes déjà formées en plusieurs villes au
» siècle précédent, dit M. de Smed, firent l'essai de leurs
» forces et dans les poursuites qu'elles dirigèrent contre
» les assassins du comte Charles, et surtout dans la part
» importante qu'elles eurent dans l'élévation et la dé-
» chéance de Guillaume de Normandie. »

Il n'en reste pas moins vrai que l'esprit qui avait provoqué la concession des chartes communales des villes du midi, et, plus tard, de celles des villes du nord de la France, ne fut pas le même qui suscita la révolution de Bruges au douzième siècle. La pensée et l'exécution dont parle Augustin Thierry, ne furent point ici l'ouvrage des marchands et des artisans, tout fut l'œuvre de l'orgueil sinistre d'un seul homme, du prévôt Bertulph Erembald.

Les erreurs qui ont été commises à ce sujet prennent leur source dans le revirement et l'exaspération qui se sont produits au plus fort des dangers.

Les suites du drame de Saint-Donat, les guerres qui désolèrent le pays entier et surtout la lutte suprême entre Guillaume et Thierry sont racontées fort longuement par Galbert. Les historiens de tous les âges ont trouvé au récit de ces faits plus d'attrait qu'ils n'en rencontraient aux détails du crime. Ils ont vu ces faits intéressants tellement chargés de plaintes amères contre Walter et

» lia. Complacuit ergo sibi utriusque regni scilicet Rex Franciæ et Rex
» Angliæ super Comite nostro Theodorico, et investituras feodorum et be-
» neficiorum, quæ ab ipsis sanctissimus et piissimus Comes Karolus obti-
» nuerat, gratanter dederunt. » (Galbert, ch. XXII, N^o 191.)

Thancmar, qu'il n'est pas étonnant que les uns, par esprit de parti, et les autres, pour n'avoir pas suffisamment approfondi les choses, aient confondu les neveux de Thancmar avec les neveux du Prévôt, donné à ceux-ci le nom plus connu de ceux-là¹ et mêlé les causes générales et particulières de la mort de Charles-le-Bon.

Thierry rétablit enfin la paix et la concorde. Il sauva la Flandre en fondant sa nationalité, et contribua, pendant quarante ans, à développer l'esprit monarchique en même temps que toutes les libertés publiques.

Aussi Philippe, son fils, fut oncle, parrain et tuteur de Philippe-Auguste et régent de France, et son petit-fils Baudouin IX fut élevé à l'empire de Constantinople².

C'est avec bonheur que je rappelle des faits à l'aide desquels je puis relier le passé glorieux de deux pays, à leur présent, non moins brillant. Qu'il me soit permis, en terminant, de saluer à son entrée dans la patrie que le sire de Bitche tint sous ses lois, l'illustre héritière des comtes de Metz.

¹ « E cujus Galberti verbis : « *Secundum censum et furorem vulgi,*
» *Walterus de Straten, caput et principium totius mali proclamatus,*
» *videtur perperam principibus factionis Ere baldinorum annumeratus, et*
» *occasionem dedisse hos appellandi Stratenses aut Stratianos.* »

(*Commentarius prævius, § V. N° 29 in fine.*)

² La proclamation de Baudouin de Flandre, par l'évêque de Soissons, est un des beaux tableaux des croisades à Versailles.



APPENDICE.

La dissertation qui précède a été composée en vue surtout des écrivains étrangers à la Flandre. Quoique fort incomplète, elle servira, j'espère, à rectifier quelques-unes des erreurs commises. De plus, elle pourra faciliter à ceux qui voudraient encore s'occuper de la Flandre, la connaissance d'une époque mémorable où l'étendue territoriale et les influences politiques, civiles et communales de ce pays, lui faisaient tenir un haut rang parmi les nations¹. Elle devra aussi mettre en garde contre ce préjugé trop commun, que les proportions d'une histoire générale dispensent de présenter, avec une égale sévérité, les détails souvent fort importants de l'histoire particulière d'une province. Quelle foi peut-on ajouter, en effet, aux récits qui concernent la Bretagne ou le Languedoc, la Picardie ou le Roussillon, la Normandie ou la Bourgogne, l'Alsace et la Champagne, la Lorraine, l'Anjou et la Provence, si dans les mêmes pages on trouve, par exemple, la mort de Charles-le-Bon, servant d'aliment aux passions ou de jouet à des esprits légers².

Pour justifier notre discussion, pour faire ressortir les erreurs que nous avons signalées et les contradictions qui nous sont apparues, des extraits d'historiens anciens et modernes, et même

¹ Aujourd'hui, la Flandre des Bandouin, des Robert et des princes lorrains, n'existe plus. La France en possède une des meilleures parties, et le reste forme deux des provinces de la Belgique.

² Charles exerçant ses faucons à voltiger sur les pigeonniers des tréfileurs de Bruges, selon M. Capofigue, nous a semblé une véritable plaisanterie.

de certains annalistes flamands, devaient être mis ici en regard des légendes contemporaines et des chroniques composées sur ces légendes. Mais au moment d'entrer dans cette voie de confrontation, nous avons senti combien il serait difficile de s'y arrêter, tant nous rencontrions de textes à donner. Nous avons donc pensé qu'il suffisait de signaler des noms, pour mettre chacun à même de vérifier l'exactitude de nos assertions et d'approfondir ce que nous n'avons fait qu'effleurer. Tous les écrits les plus consciencieux, au reste, nous ramenaient invariablement à Galbert; à l'archidiacre de Térouane, dont le récit plus répandu, offre de nombreuses et intéressantes variantes; à l'abbé Heriman de Tournay, qui prit part, avec le roi de France, à la translation que l'on fit du corps de Charles, de l'église de Saint-Donat, dans l'église de Saint-Christophe; à Iperius, le savant abbé de Saint-Bertin; à Suger; en un mot, à tous les contemporains. La récente histoire de Flandre, couronnée par l'Académie royale de Bruxelles, ne nous était pas connue quand nous avons livré à nos confrères ces feuillets oubliés depuis longues années; nous le regrettons sincèrement. M. Kervyn de Lettenhove a jeté sur l'événement qui nous occupe, un vif rayon de la lumière qu'il a si largement répandue sur les origines saxonnes. A l'aide de cette lucur, nous eussions montré le prévôt de Bruges puisant son audace et trouvant les éléments de son succès et du triomphe du bâtard d'Ypres, dans le caractère, dans l'âpreté et la dureté des mœurs des Flamings, dans l'ardente passion de ce peuple de bannis devenus routiers, pour une indépendance absolue et pour la sauvagerie de leur ancienne patrie.

On a dit et répété que le drame de Saint-Donat était une suite de la pression exercée par les grands sur les petits, de la lutte des serfs contre les maîtres et les nobles, et de l'aristocratie contre la démocratie, du communal contre le féodal, pour me servir de l'expression de M. Capefigue. M. Kervyn ne trouve déjà plus, dans la famille Erembald, que des Flamings impatients du joug que les lois de Charles leur imposaient, et saisissant une occasion pour revendiquer les privilèges que d'antiques et barbares usages consacraient en leur faveur. Le nouvel aspect

sous lequel l'historien brugeois envisage la révolution de 1127, peut fournir de nombreuses et belles pages à celui qui entreprendrait de retracer en détail les temps mémorables de la Flandre.

Tout en restant d'accord, quant au fond, avec M. Kervyn, nous croyons devoir circonscrire, plus qu'il ne le fait, les motifs déterminants de la conjuration dont Bertulf a été l'âme. Ce puissant du siècle, ce Karl de Furnes, parvenu au faite des honneurs, à la chancellerie de Flandre, cherchait à affranchir les siens des règles communes imposées à tous par les lois et les coutumes du temps. c'est hors de doute! Grand, noble, aristocrate et féodal, ou serf, démocrate et communal, Flaming enfin, le prévôt avait une nombreuse clientèle d'obligés, d'amis et de parents, et les alliances les plus distinguées. Tout cela était la conséquence d'une situation, d'une puissance et de richesses incontestées. Il occupait, par lui-même, par ses frères, par ses neveux et ses partisans, les plus grandes charges de l'État, de la ville et du pays; mais il ne constituait pas pour cela, à lui seul, l'aristocratie ou la féodalité flamande. Ces hommes appelés tantôt *superbi*, tantôt *potentes*, et partout *mali*; ces hommes qui sont dits *servi*, *viri impii*, *opibus elati*, *famosi proditores*, *scortatores*, *potatores*, *omnium vitiorum servi*, *canes immundi*, *dæmonio pleni*, ne représentent ni une Gilde ni une corporation quelconque, ni le peuple de Flandre. La lutte de peuple à nobles, de métiers à maîtres, la lutte de commune, la lutte de parti national, est impossible. Le crime demeure la conception insensée d'un seul homme froissé dans son amour-propre, l'acte d'une seule famille soumise aux lois du pays et justiciable des plaids¹.

¹ Il n'est pas hors de propos de rappeler que la chancellerie de Flandre fut créée l'an 1089, par Robert-le-Frison, en faveur du prévôt de Saint-Donat. Bertulf était alors simple chanoine de cette église; les uns disent qu'il devint prévôt en 1093, les autres l'accusent d'avoir usurpé cette charge sur le vertueux Ledbert, en 1096, seulement. Toujours est-il qu'à son départ pour la première croisade, Robert de Jérusalem, « comme

La justification par les armes pouvait et devait être refusée à Robert de Kaeskerke ; car le comte Charles avait interdit et cherchait tous les moyens d'empêcher ces nombreuses satisfactions personnelles, ces jugements de Dieu, qui n'étaient, la plupart du temps, que la supériorité de la force brutale où de l'adresse, et que chacun, alors, se permettait.

Il est avéré que de tout temps, les Flamings des bords de la mer ont été prompts à la révolte, et toujours prêts à lever leurs torches en l'air, quand l'occasion s'offrait de tirer le *scharm-sax*. Depuis Charlemagne, des mesures répressives ont été dirigées contre eux, parce qu'ils formaient la portion indocile de la nation. C'est contre eux que les trêves-Dieu ont été publiées dès le commencement du onzième siècle, de même qu'elles étaient proclamées contre les Brabançons, leurs voisins, dont on a aussi de hideux portraits. Les Flamings n'ont fait, croyons-nous, que seconder Bertulf et Guillaume d'Ypres, comme ils soutinrent, l'année suivante, Daniel et Thierry de Bitche, comme ils affermirent Étienne de Blois sur le trône d'Angleterre, et gagnèrent le comté de Kent au rival malheureux du Cliton ; comme ils avaient, bien avant ces jours de discordes, prêté leur concours à Robert-le-Frison, après avoir patiemment supporté Richilde et ses barons français.

» prince vertueux et prudent qu'il étoit, pourveut aux affaires de Flandre, » commettant le gouvernement d'icelle à Madame Clémence, sa femme, » et à Baudouin, son fils, appelé Hapkin, auxquels il donna pour *adjoint* » et *collatéral*, le prévôt de Saint-Donat, de Bruges. » (Oudegherst I. 330.)

Bertulf fut également considéré à la cour de Baudouin ; c'est lui qui s'empressa de proclamer la trêve-Dieu et la paix demandées à ce prince, au château de Winendael, par Jean de Praet, dont le fils Gervais leva l'étendard contre la révolte des Erembald, et vengea la chevalerie flamande. Mais il paraît que Charles ne fut pas aussi favorable à Bertulf. On trouverait un motif plausible de la répugnance du prince, dans son amour pour l'équité, dans l'appui que la comtesse Clémence avait ouvertement accordé au bâtard d'Ypres pour lui faciliter l'accès à la succession de Baudouin, et dans les intelligences que le prévôt entretenait avec la comtesse et avec Guillaume.

CATALOGUE

DES

OUVRAGES DE DIVERS ANNALISTES, CHRONIQUEURS ET HISTORIENS

QUI ONT ÉCRIT SUR

CHARLES-LE-BON,

DEPUIS SON TEMPS JUSQU'À NOS JOURS.

[†] Vita Caroli Boni comitis Flandriæ martyris, auctore GUALTERO archidiacono ecclesiæ morinorum; edita studio JACOBI SIRMUNDI, è societate Jesu. — *Parisiis*, CRAMOISY, 1613, in-8°. — Acta sanctorum martii, t. I, p. 163. *Anvers*, 1668. *Venise*, 1775. Collection des Bollandistes, 1643 à 1794, 53 vol. in-fol., continuée, 1854. — Historiens des Gaules, t. XIII, préface, p. XXXIII, n° XVIII, et p. 334. *Paris*, 1786. Collection des Bénédictins. BOUQUET, 1738-1840, 20 vol. in-fol. — Novus thesaurus anecdotorum, t. III, p. 386. MARTENE et DURAND. *Paris*, 1717, 5 vol. in-fol. — LELONG, 59,359.

« Si l'histoire mérite toute notre confiance, c'est assurément
« lorsqu'elle nous transmet des événements racontés par des
« témoins oculaires et irréprochables. Tels sont les deux auteurs
« qui ont écrit la vie du B. Charles, comte de Flandre. »
(Bouquet)

[†] Vita beati Caroli Boni comitis Flandriæ martyris, auctore GALBERTO notario brugensi ex aliquot, ms. — Acta sanct. mart., t. I, p. 179. *Anvers*, 1668. *Venise*, 1775. — Hist. des Gaules, t. XIII, préface, p. XXXIII, n° XVIII, p. 347. *Paris*, 1786. — Nov. thes. anecd., t. III, p. 386. MARTENE et DURAND. *Lutetiæ*, 1717, 5 vol in-fol. — LELONG, n° 59,540.

« Ces deux vies (celle-ci et celle de Gautier), sont exactes
« et sincères, dressées sur de bons mémoires, par des auteurs

« contemporains. » (Lelong.) — Warnkoenig dit : « Le second récit (celui de Galbert), en forme de journal, tenu pendant plus d'une année, est de beaucoup plus important que l'autre (celui de Gautier); on y voit paraître, comme dans un drame étendu, la génération flamande de cette époque, avec son caractère propre et original. »

Les vies de Charles-le-Bon, par Galbert et par Gautier, ont été commentées et annotées par les Bollandistes. — MM. Guizot, en 1828, Delapierre et Perneels, en 1831, ont donné des traductions plus ou moins parfaites de Galbert, et M. Hachette vient d'en tirer une espèce de compilation pour les chemins de fer. En 1786, les Bénédictins de Saint-Maur, avaient fait, de Galbert, un éloge bien mérité; ils l'avaient suivi dans un intéressant récit de la mort de Charles et des événements qui en résultèrent. En 1792, M. Beaucourt, plus tard, MM. Polain, de Plancy et d'autres, ont fait de nouveaux résumés d'après cet estimable auteur. Les grands historiens modernes le citent toujours, mais plusieurs, il faut le reconnaître, sans l'avoir lu.

[f] Vita Ludovici qui grossus vel crassus dicitur, auctore SUGERIO abbate sancti Dyonisii. — Cædes beati Caroli, ex actis Ludovici grossi regis francorum, auctore SUGERIO abbate. — Acta sancti. mart., t. I. p. 162. — Mémoires relatifs à l'hist. de France, par Guizot, t. VIII. p. 1. Paris, 1825, in-8°. — Recueil des onze hist. de France. PITHOU. Francfort, 1596, in-fol., p. 95. — Hist. de France. DUCHESNE, t. IV. p. 281, 1636-49, cinq vol. in-fol. — BOUQUET, t. XII, p. 10. — LELONG, 16.650.

[f] Chronique d'HERIMAN, abbé de St-Martin, ou Historia seu Narratio restaurationis Sancti-Martini Tornacensis, ab ipsâ fundatione ad annum, 1127, auctore HERIMANNO abbate hujus loci, et perducta à canonico regulari ejus domûs usque ad annum 1160. — Spicilegium d'ACHERY, in-folio, t. II, p. 888; in-4°. t. XII, p. 358. — BOUQUET, t. XIII, préface XXXVIII, n° 19, p. 392. 396 et s., n°s 26, 28 et s., 399. — LELONG, 12.676 et 37.

« L'histoire du rétablissement du monastère de Saint-Martin, de Tournay, par Herimanne ou Herman, est un monument précieux du XII^e siècle. » (Bouquet.)

[f] Chronicon sive historia monasterii S^{ci}-Bertini ab anno, 590, ad annum, 1294, auctore JOANNE IPERIO sive de IPRA cœnobii hujus abbate. — De Flandriæ comite Carolo regis Canuti filio.

(partie II, ch. 41). — BOUQUET, t. XIII, préface XLVII, n° 25 et p. 455, 463, 464 et s. — MARTENE et DURAND, t. III, col. 384. — LELONG, 12,362.

Les détails que donne Iperius, sur la mort de Charles-le-Bon, sont conformes, sauf dans quelques parties peu importantes, à l'objet de cette notice.

[†] LAMBERTI ARDENSIS presbyteri, Historia Ghisnensium comitum et Ardensium dominorum. — Apud. Jo. petr. de Ludewig, inter. reliq. ms., t. VIII, p. 409. Lipsiæ, 1727, in-8°. — BOUQUET, t. XIII, p. 423.

Lambert d'Ardres établit la généalogie depuis Sifrid-le-Danois, premier comte de Guines, et Elstrude de Flandre. Il donne aussi des détails sur les Colvekerli ou Clavigeri, qui ne pouvaient porter d'autres armes que des massues ou des bâtons, et restaient soumis à certains services envers le comte. (Cap. 56.)

[†] ALBERICI, monachi trium fontium chronicon, è manuscriptis nunc primum editum, à Godefrido Guillelmo LEIBNITIO, t. II, accessionum historicarum, 1678, in-4°. — BOUQUET, t. XIII, préface XLIX et p. 683, 696. — Ex vitâ Caroli. — ELINANDUS. — LELONG, n° 16.803.

Elinand était flamand, et écrivait peu après 1127, car il dit que son père Hériman et son oncle Ellebau, quoiqu'en bas-âge et nés de parents nobles, furent proscrits de Flandre à la suite de la mort du comte Charles. — Albéric était religieux de Citéaux, à Châlons-sur-Marne ou à Huy. De grandes présomptions, et ce qu'il dit du nouveau monastère de Huy et des débordements de la Meuse, font croire qu'il résida dans cette dernière abbaye.

[†] ANSELMII GEMBLACENSIS chronicon cum auctuariis Gemblacensi, Afligemensi, Vallicellensi etc., etc., ad annum, 1225, primum nunc typis editum studio AUBERTI MIRÆI — Antwerpiæ, 1608, in-4°. — Nov. thes. anecd. MARTENE, t. III, p. 143. — BOUQUET, t. XIII, p. 266. — LELONG, 16,630.

[†] HISTOIRE de l'assassinat de Charles, comte de Flandre, et de la punition des assassins, tirée d'un manuscrit du XII^e siècle, de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, souverains des Pays-Bas ; ms., trois pages 4^e, n° 71. — M. SCHAYES en a fourni un extrait à M. Warnkœnig, pour son histoire de Flandre. — Bulletins de la commission d'histoire de Bruxelles, t. I, p. 303.

[†] HENRICI HUNTINDONIENSIS archidiaconi historiârum libri VIII. — Apud. Henric. SAVILE, inter rerum anglie. script. Francof., 1601, fol. — BOUQUET, t. XIII, p. 30 et 36, C. 37. A.

[†] CHRONIQUE ou histoire ms. de la Normandie. — BOUQUET, t. XIII, p. 220 et 253, A.

Cette chronique a pour original, dit-on, le roman de Rou, mis en prose au XIII^e siècle, et dont l'auteur était Robert WACE, chanoine de Bayeux, au XII^e siècle. Elle confond, avec Charles, Guillaume de Normandie qu'elle fait assassiner en 1127.

[†] Chronodromum ab orbe condito usque ad annum christi, 1414, par Jean BRANDON, abbé des Dunes, continué jusqu'en 1431, par Barthelemi de BECA. — Gilles de ROYA a résumé ces deux chroniques. — Anvers. — LELONG, 39, 374, note.

[†] MAGNUM CHRONICUM BELG., in quo imprimis belgicarum res et familiae diligenter explicantur, auctore vel collectore ordinis Sancti-Augustini canonicorum regularium propè Nuissam religioso. — PISTORIUS, collection des 6 historiens d'Allemagne. — Francfort, 1607, in-fol., t. I. — LELONG, 39, 289.

L'auteur écrivait en 1474; sa chronique finit cette année et suit Albéric de Trois-Fontaines.

[†] LA LÉGENDE des Flamens, Artésiens, ou autrement leur chronique abrégée, en laquelle est fait succinct récit de l'origine des peuples et états de Flandre, Artois, etc., etc., et des guerres par eux faites à leurs voisins. — Paris, 1498-1522, 4^o; 1536, 8^o; 1558, 12. — LELONG, 17, 696, supp., t. IV, p. 395. voyez aussi t. II, p. 230, 239, 377.

La première édition est la meilleure.

[†] PAULI-ÆMILII, veronensis, canonici ecclesie parisiensis, de rebus gestis francorum, usque ad annum 1110 libri quatuor. — Usque ad annum 1223 libri sex. — Parisiis, Badius (circa annum 1500), in fol. — LELONG, 15, 690.

[†] Excellente chronike van Vlaenderen, par André de SMET. — Anvers, 1531, 3 volumes in-fol.

L'auteur entremêle, sans distinction, l'histoire et la fable. Insignifiante pour les temps anciens, cette chronique ne commence à être sérieuse qu'en 1279 (Warnkoenig). — Ne serait-ce pas la chronique publiée de nouveau par Wyds, en 1725?

[t] *Chronicon Flandriæ*, ab anno christi 445, ad annum 1278, per Jacobum MEYERUM, balliolanum. — *Norimbergæ*, PETREI, 1558, in-4°. — *Commentarii seu Annales rerum Flandricarum à Lyderico Harlobekano ad Carolum ducem Burgundiæ*, editum studio Antonii MEYERI, Jacobi nepotis. — *Antwerpiæ*, STELESII, 1561. — LELONG, 39,371.

Jacques Meyer est considéré comme le père de l'histoire de Flandre. Sanderus l'appelle le Tite-Live de ce pays. Aussi les erreurs qu'il consacra au sujet de la mort de Charles-le-Bon, eurent-elles beaucoup de retentissement.

Un autre ouvrage de Meyer, *Rerum Flandricarum*, tomi X, fut imprimé en 1551, à Bruges et à Anvers, et réimprimé en 1845, à Bruges. L'auteur de la préface de cette nouvelle et remarquable édition, dit, page 15, qu'un autre ouvrage de Meyer parut en 1557 ou 58, et fut détruit par ordre du gouvernement, « qui ne voulut pas consentir à voir rappeler au peuple ses privilèges déchirés par le comte Charles, et ses droits méconnus par lui. »

Il est constant que loin de déchirer les privilèges du peuple et loin de méconnaître ses droits, le comte Charles fut un prince bienfaisant, soutien des intérêts du peuple et des églises.

[t] *Epitaphia Antiqua*, a Jacobo MEYERO, ex ms.; edita. — *Acta sanct. Mart.*; t. I, p. 220.

[t] *De rebus Flandriæ memorabilibus ab anno Christi, 531, ad annum, 1448, liber singularis Jacobi MARCHANTII; nec non Flandriæ Principes à Balduino Ferreo ad Philippum Austriacum, carmine descripti, per eundem Marchantium.* — *Antwerpiæ*, PLANTINI, 1567, in-8°. — LELONG, 59,575. 59,579.

Une première édition avait paru à Louvain, en 1557, in-8°. Ces deux ouvrages sont résumés dans les *Flandriæ Commentaria libris IV, descripta*, 1596.

[t] *Cronique de Flandres*, anciennement composée par auteur incertain, et nouvellement mise en lumière par Denis SAVVAGE, de Fontenailles en Brie, historiographe du très-chrétien Roy Henry, second de ce nom. — Lyon, 1562, in-fol. — (Chap. V et VI, p. 6 et 11.) — LELONG, 39,569.

« De la librairie de cette noble maison (de Poupet, en Bourgogne), nous a été libéralement enuoyé l'Exemplaire, duquel nous auons pris copie à cette presente impression de la *Cronique de Flādres*. Cet exemplaire, escript en feuilles de parchemin

et de gros papier entremeslés, monstre une lettre assez antique, sans aucunement nommer son Auteur, ains seulement sur sa couverture a tels mots: *Cronique de Flandres*, enchassés et couverts d'une petite pièce de corne de lanterne. Quant au stile, langage et punctuation, le premier article vous servira d'échantillon, pour congnoistre quelle estoit la pièce entière, ainsi commencée sans autre tiltre ou superscription :

« On troève lisant que ou tamps charlemainne le tresfort Roy
 » de France / fu vne terre behaingne pau vaillant / et / plaine de
 » palus / En laquelle terre demoura vn tres noble baron / et / fu
 » nommez Liedric / Chicux auoit pourprins grand partie de celle
 » terre / Vn iour auint / que il ot / grād partie de son lignage /
 » et / se trairent / deuers ledict Roy de France / et / li sup-
 » plierent / que audict / Liedric qui sires estoit / de Harlebeke /
 » vausist otroyer ceste terre aluy / et / a ses successurs / li Roy
 » ot / grand delibération de conseil / et / li otroya sa requeste /
 » et le fist / prince de celle terre / et / fu li premiers Contes /
 » et / nomma la terre flandres / pour sa femme qui ot / a nom
 » fladrine / et fu ladiete Dame / estraitte / dalomaingne / Si ot vn
 » fil qui regna aprez lui / liquelx fu nommez Enguerran chieulx
 » enguerrans / fu de si grand force / que nuls homs ne pot /
 » contrestre à lui / Apres enguerran vint / son fil / qui fu nommez
 » andragres / Chicux acrut / moult / la Conte de flandres / et /
 » morut et fu enterrez dalez son père en leglise de harlebeke /
 » Et / auoit / vn fil qui fu nommez bauduins bras de fer / chilx
 » bauduins Rauy iudit / le fille Charlo le caul / Roy de France /
 » On troeve que chieulx bauduin / contes ainssi comme il passoit /
 » vne fois parmy leschaut / le dyable sapparat / a lui / et / sailli
 » hors de l'yaouwe / et / li vaillans contes / sacqua sespec / et /
 » se combati a lui / Et pource l'appelloit on / bauduin bras de fer /
 » Et aprez ce briefment trespasa de cest siècle / et / fu enterrez
 » en labaye de saint bretin. » — Ce qui se fust trouué rude
 aux délicates oreilles de ce temps: et pource l'auons nous
 aucunement adoucy, sans, toutefoïs, lui changer ses anciènes
 phrases, ou manières de parler, vstitées par autres semblables
 antiques Auteurs, ne mesmes plusieurs mots anciens de bonne
 signification: ains les auōs interpretés sur la marge, ou en noz
 Annotatiōs à la fin du liore: afin que telles marques d'antiquité
 luy gardent l'autorité, qu'il doit auoir. Nous l'auons aussi dis-
 tingue par Chapitres nombrés, y faisans tels sommaires, que la
 matière nous a semblé requérir. Seulement vous diray que
 l'Exemplaire finit en tels mots: « Et fu en lan / mil / ij^{ce} /
 » iij^{xx} / et trois / le xiiij^e iour de septembre. » Puis suit, tout
 d'un tenant: « Explicit istud quia finis est illud. » (Sauvage,
 préface, page 1.)

Nous n'auons pas retrouvé le manuscrit dont il est ici question. Lelong suppose, à tort, qu'il pourrait bien être l'ancien n^o 298, aujourd'hui 8,380 de la bibliothèque du roi. M. de Sainte-Palaye, et plus récemment M. van Praet, sont du même avis. Un ms. de

la chronique, telle qu'elle est imprimée, se trouve à Bruxelles, bibl. de Bourgogne, n° 10, 252, ou 16, 789.

M. Bethmann, l'un des éditeurs des *Monumenta historica Germaniae*, attribue le texte que nous donnons ci-dessus, à Jacques de Guyse, dans sa chronique de 792 à 1546. (V. sa lettre, p. 23, Bruges, 1849.)

La chronique de 1585 mérite une attention particulière. Elle remonte sa filiation en passant par Gautier, Heriman et les autres contemporains de Charles-le-Bon, jusqu'à la *Flandria generosa*. Nulle part, dans son texte, on ne trouve les faits détaillés, et fabuleux que les auteurs du XV^e siècle, ceux du XVI^e et ceux surtout qui écrivaient en 1562, ont consignés dans leurs travaux relativement à Charles-le-Bon. Or, de même que cette chronique mentionne les merveilles dont l'origine des comtes de Flandre et les forestiers ont été entourés, elle n'eût pas manqué de rappeler les détails fort intéressants dont on a environné la mort de Charles-le-Bon, si ces détails eussent été vrais, ou s'ils eussent été connus à la fin du XIV^e siècle. On peut donc dire avec assurance que Sauvage, qui n'a fait que modifier le texte de la chronique de 1585, sans l'altérer, nous a transmis la vérité au sujet de la mort du comte Charles. (Voyez plus loin.)

[f] La description de tous les Pais-Bas, autrement appelés la Germanie inférieure, par messire Louis GUICCIARDIN, gentilhomme florentin. — *Anvers*, PLANTIN, 1582. La première édition est de 1567.

Bel exemplaire doré sur tranche, ayant appartenu au vicomte Blondel de Vadencourt, dont il porte les armes avec les initiales et la date de 1600; actuellement en ma possession.

[t] Les chroniques et annales de Flandre, par Pierre d'OUDEGHERST, contenant les héroïques et très victorieux exploits des forestiers et comtes de Flandre et les singularitez et choses mémorables advenues audit Flandre depuis l'an de J. C. 620, jusqu'en 1476. — *Anvers*, PLANTIN, 1571, in-4°. — Deuxième édition, M. LEBROUSSARD, Gand, 1789, 2 vol. in-8° (Charles-le-Bon, t. I, ch. LXIII, p. 333). — Guillaume-le-Normand, ch. LXX, p. 383. — Thierry d'Alsace, ch. LXXIII, p. 393. — LELONG, 39, 370.

Oudegherst, dont les annales sont les plus connues, a quelquefois donné dans des fables. Le récit de la mort de Charles est tout-à-fait erroné, mais il est rendu fort intéressant par les harangues du prévôt à ses partisans.

[1] Histoire générale des Roys de France, par Bernard de

GIRARD, seigneur du HAILLAN, premier historiographe de France. — Paris, 1576, 2 vol. in-fol. — LELONG, 15,684.

Le sieur du Haillan se qualifie premier historiographe de Henri III, et remplaçant du chroniqueur du roi. Denis Sauvage, sire de Fontenailles, avait déjà ce titre en 1562.

[t] Généalogie des forestiers et comtes de Flandres, avec brève histoire de leurs vies, recueillie des plus véritables et anciennes chroniques, par CORNILLE-MARTIN, avec portraits. — *Anvers*, BOUTIQUE PLANTINIÈNE, 1598 ou 1558, 1608 et 1612, in-fol. — LELONG, 42,336, 40,653, t. IV, sup.

[t] De naturâ et cultu Caroli comitis, nec non de cœde ipsius et vindictâ in percussores mox secutâ, auctore Jano LERNUTIO. — *Bruges*, 1621.

La vie de Charles-le-Bon a été publiée, avec des additions, par le fils de Lernutius.

[t] Aùberti MIRÆI decani antwerpiensis, Annales rerum Belgicarum, à Julio Cæsare, usque ad annum christi, 1624. — *Bruxelles*, 1624, in-8°. — *Rerum Belgicarum chronicon*. — *Antwerpia*; 1636. — *Codex donationum piarum*. — *Bruxelles*, 1624. — *Diplomatum belgicorum libri duo*, ibid., 1627. — *Donationum belgicarum libri duo*. — *Anvers*, 1629. — *Notitia ecclesiarum Belgii*, ibid., 1630, in-4°. — La collection des diplômes a été publiée de nouveau par FOPPENS. — *Bruxelles*, 1723, 1734 et 1748, 4 vol. in-fol. — LELONG, 39,314.

La collection de Foppens est appréciée de tous les savants. Elle doit être éditée de nouveau avec des additions nombreuses, par les soins de la commission royale d'histoire, à Bruxelles.

[t] Annales de Flandre par SUEYRO. — *Anvers*, 1624, 2 vol. in-fol. — LELONG, 39,375.

[t] Histoire générale de France depuis Pharamond jusqu'à présent, avec l'état de l'Eglise et de l'Empire, etc., etc. par Scipion DUPLÉIX. — *Paris*, 1621 et suiv., 5 vol. in-fol. — LELONG, 15,812.

Le premier volume finit avec la deuxième race, le second va jusqu'à la mort de Louis XI et fut imprimé de 1624 à 1638.

[t] Chronyke van den Lande en Graefschap van Vlaenderen, gemackt dor Jos. Nielaeycs DESPAERS, 2 vol. in-fol.

Cette chronique s'étend de 405 à 1492 et fut continuée jusqu'en 1681. Elle a été publiée de nouveau par le gouvernement. On croit qu'elle a fourni à Goris les éléments de la fameuse proclamation.

[t] Vie de Charles-le-Bon, comte de Flandre (en flamand et en latin), par Jean GRÉGOIRE, chanoine de Bruxelles.—*Bruxelles*, 1629, in-4°. — Bruges, 1650. in-4°. — LELONG, 39, 341.

On attribue à Goris (par erreur, il est nommé George, p. 22 de ma notice) la proclamation faite tous les ans à Bruges. Il l'aurait prise, selon les uns, dans la chronique de Despaers, selon d'autres, dans la chronique de Smet. On pourrait supposer qu'il la composa à l'occasion des cérémonies qui eurent lieu lorsque l'évêque de Rodoan changea et fit orner la châsse du bienheureux Charles, le 22 février 1606, ou lorsqu'il institua l'anniversaire du 2 mars, en 1610. (V. chronique de Wyds.)

[t] PROCLAMATION de Bruges.

Elle est rapportée dans la chronyke Van Vlaenderen, de Wyds, t. I, p. 160, avec des remarques intéressantes sur les meurtriers du comte Charles. Cette proclamation, que plusieurs personnes se rappellent encore, semble avoir vu le jour, pour la première fois, dans la chronique publiée à Anvers, en 1551. Nous n'avons pas été à même de le vérifier; il serait, sans doute, question de l'excellente chronique Van Vlaenderen de Smet; mais cela ne paraît pas possible, s'il est vrai que Grégoire ou Jean Goris en soit l'auteur, car la vie de Charles-le-Bon, par ce chanoine, ne parut qu'en 1629 et 1650. Il se pourrait, cependant, que Goris n'eût fait que rédiger cette proclamation d'après les *Annales Vernaculæ*, à l'occasion de la translation des cendres de Charles-le-Bon, lorsque Philippe de Rodoan, évêque de Bruges, comme on l'a déjà vu, fit faire un reliquaire très-riche qui fut placé sur l'autel même de la chapelle consacrée au bienheureux Charles, le 22 février 1606. (Sanderus.) La dernière translation des cendres de Charles se fit le 19 janvier 1782. La sainte châsse renferme aussi le portrait de ce prince et porte cette inscription: « Hæc sunt ossa beati Caroli Comitum Flandriæ, » trucidati, 2 martii, 1127. » D'après BEAUCOURT, Thierry d'Alsace aurait érigé sept fiefs consistant en rentes sur le Tonlicu de Bruges, en faveur de sept nobles qui se seraient chargés de faire faire la susdite proclamation. Au registre des fiefs de la cour du prince, pour le bourg de Bruges, on trouve, dit-il, les noms des possesseurs de ces bénéfices, l'an 1435 et même encore en 1763. Cette opinion est sérieusement contestée.

[†] ANONYMUS de passione comitis Caroli Boni comitis Flandriæ, à Joanne MEURSIO editus. — *Hafnia*, 1631, in-4°. — LELONG, 39,342.

« Peut-être cette chronique, qui est imprimée avec celle de » saint Caout, père de Charles-le-Bon, est-elle de Chrétien de » PIERRE, à qui Lysehandler attribue une vie de Charles-le-Bon, » selon Silbern, ch. VI, p. 163, de sa bibliothèque dano-norvé- » gienne. — Lipsiæ, 1716, in-8°. » (Lelong.)

[†] Histoire généalogique des maisons de GUINES, d'ARDRES, de GAND, de COUCY et de quelques autres familles qui y sont alliées, par André du CHESNE. — *Paris*, CRAMOISY, 1631, in-fol. — LELONG, 42,658.

[†] Flandria illustrata seu descriptio comitatus Flandriæ, iconibus et tabulis æri incisus exornata, ab Antonio SANDERO. — *Colonia*, ab Egmond, 1641, 2 vol., in-fol. — 2^e édition, *Hagæ*, comit., 1755, 3 vol., in-fol. — LELONG, 39,330.

[†] Genealogia comitum Flandriæ à Balduino Ferreo usque ad Philippum IV, hisp. règ. auctore Olivario VREDIO. — *Brugis*, 1642, 2 vol., in-fol. — LELONG, 42,358 et 59.

[†] De primis Comitibus Flandriæ, usque ad Carolum Bonum, explosâ Forestariorum fabellâ, auctore Olivario VREDIO, ms. — LELONG, 59,345.

« Cet ouvrage est cité par Valère André dans sa bibliothèque » des écrivains belges. » (Lelong.)

J'ai peut-être forcé l'opinion d'Olivier de Vrée, en rendant par les mots : « tout ce qui concerne, » ce que cet écrivain voulait dire par ceux-ci : « fabellâ explosâ, » p. 18 de ma notice. Il est certain que des Forestiers ont existé en Flandre; mais la comparaison qui est faite de ces dignitaires avec les Forestiers que l'on rencontre à la même époque dans le pays de Stavelot, où leurs cantons sont très-circonscrits, cette comparaison, prouve que l'on aurait tort d'attacher à la charge de Liederic ou des autres Forestiers un prestige que commandait plutôt leurs propres personnes ou leur famille. — Nous ajouterons que les armes attribuées aux Forestiers de Flandre sont les mêmes qui distinguent la famille des Armoises, en Lorraine. Ces armes ont été conservées par les comtes de la première race jusqu'à Philippe d'Alsace qui, le premier, adopta le lion. — « Vredius suppose » toutes ces armoiries fauleuses et faites après coup. » — Panckoucke cite une charte de 1072, où Robert-le-Frison scelle déjà d'un lion (p. 92).

[t] Roland de BAENST, ms. — Bibliothèque de la ville de Bruges. — VRENIUS, Fl. Ethn. addit., p. 78.

Ce travail, qui paraît être du douzième siècle, est excessivement précieux, il montre comment le voisinage des domaines de Thanemar et de Lambert Knap put aussi faire donner le nom de Straten-aux conjurés.

[t] Histoire de France, par MÉZERAY, — Paris, 1643, 1^{re} édition, t. I, p. 452. — Paris, 1850, 18 vol. in-8°, t. III, p. 24. — LELONG, 15, 758 et 59.

Il y a eu de nombreuses réimpressions de cet historien. Le règne de Mézeray fut aussi long que l'avait été celui de Nicolle Gilles, l'auteur des chroniques de France.

[t] Grande chronique de MATTHIEU PARIS, † 1259. *Historia major Anglorum*. — PARKER, 1571. — Paris, 1644, 1840, 9 vol. in-8°.

Matthieu Paris était accoutumé à déchirer les grands, dit Lingard. On lit t. I, p. 289 : « Dans ce même lieu (Windsor) » des députés vinrent trouver le roi (Henri) et lui dirent : » Charles, comte de Flandre, que tu aimais, vient d'être tué » dans une église, à Bruges, par l'horrible trahison des » *gneurs de ses états* (Bertholf et Boucharde van Straten). Le » roi de France a donné le comté à Guillaume, fils de ton » frère, ton neveu et ton ennemi ; il y est déjà bien affermi et » il a fait périr dans divers supplices les meurtriers du comte » Charles. »

[t] De beato Carolo Bono comite Flandriæ martyre commentarius prævius, par les BOLLANDISTES HENSCHENIUS et PAPÉBROCHIUS. — Acta sanct. mart., t. I, p. 152 ; — jan., t. II, p. 804, *Vie de s. Jean de Térouane* ; — maii, t. III, p. 105, *liber mirac.* S Rictrudis. — Anvers, 1668. Venise, 1775, in-fol.

Ce commentaire est des plus précieux, tant par son étendue et par ses détails que par les nombreuses notes qui l'accompagnent. C'est une appréciation impartiale des principaux faits de ce moment, et des auteurs qui nous les ont conservés. Il doit être consulté, en premier lieu, par tous ceux qui veulent connaître à fond l'histoire de Charles-le-Bon. La collection des Bollandistes fut commencée en 1643 et comprend cinquante-trois volumes jusqu'en 1794 ; elle est continuée de nos jours, à Bruxelles. Voyez Gachard, *messenger des sciences et arts*. — Gand, t. III, p. 500.

[†] RHYTHMUS antiquus ex ms. Jacobi SIRMUNDI soc. Jesu. — 1^o Lamentatio de morte b. Caroli comitis Flandriæ; 14 strophes de 4 vers iambiques de 4 pieds chacun. — 2^o Lamentatio alia; 13 strophes composées de vers semblables. — 3^o Vindicta de morte ejusdem comitis; 18 strophes de 8 vers iambiques, en tout 232 vers disposés sur deux colonnes. — Acta sanct. mart., t. I, p. 219. — Edelstan du Ménil, Poésies littéraires du moyen-âge. — Delepierre, Hist. du règne de Charles-le-Bon; Vie, p. 210. 214.

Ce dernier s'est étrangement abusé sur la disposition des vers de celle des élégies qu'il reproduit.

[†] Van de groot dadigheyt der Breed-vermaerde Regeringhe van de stat Brugge, par Joost DAMHOUDER, † 1581. — *Amsterdam*, 1684, in-4^o. — En 1564 on publiait déjà à *Anvers* la Police de Bruges, par le même. — LELONG, 39,407.

[†] Histoire de France, depuis l'établissement de la monarchie française dans les Gaules, par le P. DANIEL. — *Paris*, 1713. 3 vol. in-fol. — LELONG, 15,764 et 65.

[†] CHRONYKE van Vlaenderen van't jaer 621 tot 1723 met veele platen, WYDS. — *Brugge*, 3 vol. in-fol. (t. I, ch. XXI, p. 143.)

Cette chronique, comme la plupart des autres, est fautive en ce qui concerne Charles-le-Bon. Elle est ornée de vignettes sur bois, représentant différents traits de la mort du comte et les supplices dans lesquels ont péri ses meurtriers. On trouve à la page 160 la fameuse *Proclamation*, et page 166 des notes très-importantes et conformes aux Bollandistes, au sujet des auteurs du crime. Ne serait-ce pas la chronique de Smet, imprimée d'abord en 1351 à Anvers?

[†] Annales de la ville de Bruges, contenant les plus mémorables événements, soit dans la ville, soit dans les environs, par C.-F. CUSTIS. — *Bruges*, 1728, 2 vol. in-8^o, flamand.

[†] État de la France, par BOULAINVILLERS. — *Londres*, 1728, 3 vol. in-fol. — Histoire de France, etc., etc., etc.

[†] Les Monuments de la monarchie française, etc., par dom Bernard de MONTFAUCON, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. — *Paris*, 1729-1733, 5 vol. in-fol. avec figures. — Charles-le-Bon, t. II, p. 43, son portrait, p. 48.

Montfaucon traduit le récit de Suger; il établit une différence

entre les assassins et « les barons du pays » (optimates seu Barones) qui se levèrent pour venger Charles.

Le portrait qu'il donne du comte est mis en tête de cette notice. C'est un curieux monument. On le trouve, sur velin enluminé, au cabinet des estampes, à Paris, collection GATNIERES, portef. I, n° 29.

[t] Histoire de Lideric, comte de Flandre, par M. de VIGNA-COURT. — *Paris*, 1757, in-12. — LELONG, 59,355.

« C'est un roman. Plusieurs écrivains ont avancé que Lideric » avait été premier Forestier de Flandre et le grand-père du » comte Beaudoin. » (Lelong.)

[t] Histoire de France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'au règne de Louis XIV, par l'abbé VELLY. — *Paris*, 1755 et s., 18 vol. in-12.

[t] Abrégé chronologique de l'histoire de Flandre, contenant les traits remarquables de l'histoire des comtes de Flandre, depuis Baudouin I, dit Bras-de-Fer, jusqu'à Charles II, roi d'Espagne, par A.-J. PANCKOUCKE. — *Dunkerque*, 1772, in-8°. — LELONG, 59,392.

Panckoucke raconte fort exactement, à quelques faits de détail près, le règne de Charles. Ses guides sont Gautier et Galbert. Pendant la famine, les mesures les plus grandes sont prises par le comte pour soulager les misères du peuple. Ensuite « les habitants des côtes maritimes, hommes grossiers, deviennent » les objets de son zèle; il abolit leurs fêtes profanes et, pour » adoucir leurs mœurs et empêcher leurs violences, il les désarme..... Les historiens diffèrent sur les motifs de haine de la » famille du prévôt de Bruges contre le comte, il paroit qu'on » recherchoit les titres de sa noblesse. Le prévôt, indigné » de ces recherches, éclata contre Charles qu'il traitoit d'ingrat » et faisoit sonner bien haut les soins qu'il s'étoit donnés pour » le faire comte de Flandre..... » Voici à quel propos ces investigations eurent lieu: « Un noble, en différend avec un autre » neveu du prévôt, refusa de se battre avec lui, prétendant » qu'il avoit perdu sa noblesse..... Cette allégation fut un motif » suffisant pour rechercher la condition du prévôt et celle de » toute sa famille. »

Comme second motif, Panckoucke rapporte l'accaparement des blés. « Il s'émeut un procès très-vif entre Tangmar, le prévôt » et les neveux du prévôt; la famille du prévôt usa de toutes » sortes de voies de fait: elle fit attaquer Tangmar dans son » château, par 500 cavaliers gagnés par argent. »

« Charles fit détruire le château de Burchard-Vanstract, chef

» des mutias, et prômit de lui faire bâtir une maison plus su-
» perbe, éloignée du voisinage de Taugmar, source odieuse
» de leurs démêlés. »

Mais les Erembald craignirent que la justice ne s'emparât encore
de cette affaire et ne relevât la question personnelle qui les
froissait ; ils résolurent donc la mort du comte.

Panckoucke signale les actes de Philippe de Rodoan, le 22
février 1606, en faveur de la mémoire du bienheureux Charles,
ainsi que l'anniversaire fondé par cet évêque, le 2 mars 1610.
(Panckoucke, p. 82 et s.)

[†] *Historiæ Flandriæ Synopsis*, ab anonymo circa annum 1162,
exhibita, PAQUOT. — *Bruxelles*, 1781.

C'est la *Flandria Generosa* publiée en 1645, par Galopin,
avec une augmentation fort intéressante. — Bouquet, t. XIII,
préface, p. 41 et p. 414.

[†] *Recueil des Historiens des Gaules*, par dom BOUQUET. —
EX VARIIS CHRONICIS, t. XIII, p. 723, 732. — EX CHRONO-
GRAPHO SAXONE, apud LEIBNITIUM, t. I. accessionum historiarum,
p. 286. — Ex dodechini appendice, ad marianum SCOTUM. —
EX ANNALIBUS BOSOVIENSIBUS, apud Georgium ECCARDUM, corporis
historici mediæ ævi, t. I, col. 1007. — EX CHRONICO BALDUINI
NINOVIENSIS apud Carolum, Lud. Hugo, inter monumenta sacræ
antiquitatis, t. II, p. 163.

La riche collection des Bénédictins de Saint-Maur renferme
une foule d'histoires et de chroniques de tous les âges. (Voyez
les t. XII, XIII et s.)

[†] *Tableau fidèle des troubles et des révolutions arrivées en
Flandre et dans les environs, depuis Charles dit le Bon, XIII^e
comte, etc., etc.*, par BEAUCOURT. — *Bruges*, 1792, 2 vol.
in-8^o.

Le premier volume a seul paru. Beaucourt suit Galbert ; les
détails qu'il donne sont fort intéressants : il rapporte la création
de sept fiefs, par Thierry d'Alsace, en faveur de ceux qui doivent
faire proclamer la mort du comte Charles.

[†] *L'institution des communes*, par M. de BAST. — *Gand*,
1819.

[†] *Histoire diplomatique de la Hanse Teutonique*, par SAR-
TORIUS, publiée en allemand par M. LAPPENBERG. — *Hambourg*,
1820, 2 vol: in-4^o.

[†] Histoire de France abrégée, critique et philosophique à l'usage des gens du monde, par PIGAULT-LEBRUN. — *Paris*, 1832, in-8°, t. III, p. 119.

[†] Cours d'histoire moderne. — Histoire de la civilisation en France, depuis la chute de l'empire romain jusqu'en 1789, par M. GUIZOT. — *Bruxelles*, 1830, in-8°; t. III, p. 4, 6, 148, 165, 169; t. IV, p. 5, 6, 11 et s.

[†] Histoire des Français, par SISMONDI. — Édit. de *Paris*, 1823, 52 vol. in-8°. t. V, p. 305.

Le récit des événements de 1127 est conforme aux annales de Pierre d'Oudegherst, et par conséquent erroné et injuste.

[†] Histoire de France, par SÉGUR. — *Paris*, 1827, 8 vol. in-8°, t. IV, p. 224.

On lit : « Les bourgeois de la ville de Bruges voulaient jouir de la liberté communale que Louis commençait à protéger. Charles-le-Bon, comte de Flandre, s'opposait à leur affranchissement, ils l'égorgeaient : le roi s'arma pour le venger, combattit, défit les rebelles, jeta en prison les plus coupables, et adjugea le comté de Flandre à son protégé Guillaume de Normandie, neveu du roi d'Angleterre. »

[†] Vie de Charles-le-Bon, comte de Flandre, par GALBERT, syndic de Bruges. — GUIZOT, collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France; depuis la fondation de la monarchie jusqu'au XIII^e siècle, t. VIII, p. 231, 433. — *Paris*, 1823, in-8° (Ce VIII^e volume contient encore les vies de Louis-le-Gros, par Suger, et de Louis-le-Jeune). — Voir aussi la chronique de GUILLAUME DE NANGIS, t. XIII, p. 6, 11, 12; — ORDERIC VITAL, t. XXV, p. 152, XXVIII, p. 407; — GUILLAUME DE JUMIÈGE, t. XXIX, p. 262.

Il est à regretter que la traduction à laquelle M. Guizot a attaché son nom, ne soit pas plus exacte; elle vaut infiniment mieux, à tous égards, que celle de MM. Delepierre et Pernoels, mais elle ne rend pas toujours le sens et l'esprit du syndic de Bruges. On ne peut toutefois lui adresser le reproche de partialité si justement encouru par sa sœur cadette. Nous ne pouvons résister au désir de citer l'opinion personnelle de M. Guizot, sur Charles-le-Bon; il l'a consignée dans la préface qui est bien son œuvre. Elle doit être de quelque poids :

« Charles était un prince doux, pieux, soigneux d'établir partout l'ordre et la paix, mérite qui, dans ces temps de

» violence et d'anarchie, était la plus utile et la plus populaire
» vertu des rois. Les malheurs de son enfance, les exploits de
» sa jeunesse, lui avaient concilié, de bonne heure, la bien-
» veillance des Flamands. Après s'être illustré dans la Terre-
» Sainte, où il avait accompagné Robert dit le Hierosolymitain,
» son oncle, il avait refusé, pour ne pas quitter la Flandre,
» la couronne impériale et celle de Jérusalem. Il fut assassiné
» au milieu de ses prières et de ses aumônes, par des hommes
» d'origine servile, que des intérêts privés poussaient seuls
» au crime. La vengeance fut prompte et terrible : les chevaliers,
» les bourgeois, les Flamands, le roi de France, Louis-le-Gros,
» vinrent assiéger les coupables, d'abord dans le château de
» Bruges, puis dans l'église même où s'était commis le meurtre,
» puis dans le clocher de l'église, dernier asile qui leur restait
» et qu'ils défendirent avec l'opiniâtreté du désespoir. » (Notice
s. r Galbert.)

[t] Histoire d'Angleterre, depuis la première invasion des
Romains, par le docteur LINGARD. — Louvain, 2^e édition,
1827, t. II, p. 162 et s.

Lingard appelle le neveu du prévôt, Bouchard de l'Isle.

[t] De l'origine des Communes flamandes et de l'époque de leur
établissement, par M. Jules VAN PRAET. — Gand, 1829, in-8^o.

« Il n'existe aucun indice de lutte communale en Flandre là
» où Popinion la plus accréditée avait fixé l'établissement des
» communes ; on ne découvre l'existence de cette lutte ni avant
» l'époque indiquée, ni après. Il m'a été démontré que le sys-
» tème généralement adopté reposait sur des données inexactes ;
» mais après avoir tenté de raser l'édifice, j'ai vu l'impossibilité
» de rien mettre à la place. En conséquence, au lieu de la
» peinture animée d'une sédition populaire, je n'ai à présenter
» qu'un simple doute ; au lieu d'une histoire neuve et atta-
» chante, on ne trouvera ici qu'une œuvre de critique.

» Je crois, en thèse générale, que les grandes communes
» flamandes sont antérieures à Philippe d'Alsace, que les chartes
» octroyées par Thierry et Philippe d'Alsace ne sont pas des
» concessions de communes, mais qu'elles sont pour la plupart
» des *confirmations de privilèges anciens et probablement non*
» *écrits.*

» Les chartes de communes ne comprenaient pas telle ou telle
» espèce de lois, mais elles les renfermaient toutes ; elles ne
» concernaient pas tel ou tel ordre de choses dans l'existence
» des bourgeois, mais elles affectaient et renouvelaient cette
» existence tout entière. Enfin, tout ce qui constitue la nature
» et la base d'un gouvernement, tout ce que nous regardons
» aujourd'hui comme important en législation, on pourrait
» presque dire que les chartes françaises le contiennent. »

[t] Histoire du règne de Charles-le-Bon, précédée d'un résumé de l'histoire de Flandre, depuis les temps les plus reculés, et suivie d'un appendice de ce qui s'est passé depuis la mort de ce prince jusqu'à la paix de Melun, par J.-O. DELEPIERRE et J. PERNEELS, avocats. — *Bruxelles*, 1851, in-8°, fort rare.

Cet ouvrage est très-partial. Le texte de Galbert a été tronqué, et presque toujours il est faussement interprété.

On y lit : « Car il (le comte) se montra constamment » le protecteur des petits contre les grands, lorsqu'ailleurs le » peuple était encore foulé aux pieds par l'aristocratie féodale. » — C'est aussi ce qui causa sa mort. — La lutte (du pouvoir » contre la féodalité) s'y trouve (dans Galbert) clairement dé- » finie, le comte Charles y prend une part active et tombe as- » sassiné par la noblesse de ses états (ailleurs par une famille » de marchands de grains). Ce n'est donc pas seulement un » souverain recommandable par ses vertus chrétiennes que nous » dépeint Galbert, c'est un protecteur des libertés du peuple. » « Elle (la féodalité) se montrera persécutrice et criminelle à » l'égard des princes qui favoriseront trop les villes à son détri- » ment, comme il arriva au malheureux Charles-le-Bon, mais le » peuple, vengeur des bons princes et de ses droits, saura » refouler la féodalité dans ses limites et punir son arrogance et » ses crimes par des victoires et des supplices. »

Ne croirait-on pas être aux jours néfastes de 1793; toutefois l'auteur, rendant à la féodalité la justice qui lui est due, dit ailleurs : « L'établissement du système féodal fut un bienfait, il » devint un élément de civilisation... » « Le système féodal » fut un nouveau mode de gouvernement qui arrêta tout-à-coup » les peuples sur le bord de l'abîme et, quoique oppresseur » pour les malheureux restes de la population gauloise et ro- » maine, dans le principe, il se montra régénérateur.

» La féodalité fut donc un bien temporaire, au moins relati- » vement à l'état déplorable où les peuples étaient réduits avant » son établissement. »

M. Delepierre reconnaît la triste influence des séditions popu- » laires : « Après avoir été l'entrepôt du Midi et du Nord, le » centre d'une activité industrielle sans égale en Europe, cette » cité (Bruges) se vit déchirée par des révoltes et des émeutes » sans cesse renaissantes, qui forcèrent les riches et les puissants » marchands étrangers à se transporter à Anvers. » (*Mélanges* » sur Bruges, p. 84.)

(V. ce que nous écrivons p. 8, lig. 44, où il faut lire *pre- mères*, et p. 24, § 5.)

Les vers de l'élegie ou complainte, *vindicta de morte Comitiss*, ont été disposés de telle manière qu'il est impossible d'y trouver un sens. Dans les Bollandistes, p. 220, ils sont rangés sur deux colonnes :

Descriptà morte Consulis,	Cunctis inuisà populis,
Lacrymis flendà sedulis,	Et inaudità seculis ;
Describuntur crudelia	Impiorum supplicia ,
Quæ pro suà nequitia	Pertulerunt in Flandrià.
.....	
Hoc sunt digni supplicio	Quibus placet proditio.

Le premier vers de la première colonne doit être suivi par le premier vers de la seconde colonne, le second vers de la première colonne devient ainsi le troisième, et doit être suivi par le second vers de la deuxième colonne, qui devient le quatrième :

1. Descriptà morte Consulis ,
2. Cunctis inuisà populis,
5. Lacrymis flendà sedulis ,
4. Et inaudità seculis ;
3. Describuntur crudelia
6. Impiorum supplicia ,
7. Quæ pro suà nequitia
8. Pertulerunt in Flandrià.

-
143. Hoc sunt digni supplicio.
144. Quibus placet proditio.

Les auteurs donnent d'abord les soixante-douze vers de la première colonne, puis les soixante-douze de la seconde, de sorte que celui qui devait porter le n° 2 prend le n° 75, et celui qui devait être le quatrième devient le soixante-quatorzième. Bien plus le vers qui, dans l'ordre, n'eût été que le cent quarante-troisième, devient le soixante-douzième.

- | | | |
|----|----|----------------------------|
| 1. | 4. | Descriptà morte Consulis , |
| 2. | 5. | Lacrymis flendà sedulis , |
| 5. | 3. | Describuntur crudelia |
| 4. | 7. | Quæ pro suà nequitia |

.....

72. 143. Hoc sunt digni supplicio

- | | | |
|-----|----|--------------------------|
| 75. | 2. | Cunctis inuisà populis, |
| 74. | 4. | Et inaudità seculis ; |
| 73. | 6. | Impiorum supplicia , |
| 76. | 8. | Pertulerunt in Flandrià. |

.....

144. 144. Quibus placet proditio.

Le premier et le dernier vers sont seuls à leur place. Il est très-naturel que ces messieurs n'aient pas cru pouvoir donner une traduction fidèle de cette élégie ainsi mutilée, peut-être par suite d'une erreur typographique.

[t] Recherches sur Louis de Bruges, seigneur de la Gruuthuyse, suivies de la notice des manuscrits qui lui ont appartenu et dont la plus grande partie se conserve à la bibliothèque du roi; anonyme (M. VAN PRAET). — *Paris*, 1831, in-8°, rare.

C'est surtout au sujet de la chronique de Sauvage que nous avons voulu consulter le savant bibliothécaire. Nous croyons qu'il s'est trompé en assignant le manuscrit 8,580, dont nous parlons plus loin, comme texte de la chronique publiée en 1562. La description du manuscrit que Sauvage eut entre les mains ne peut s'appliquer au magnifique exemplaire qui fut mis sous nos yeux, à Paris. Voyez ce qui est dit de la miniature représentant la mort de Charles-le-Bon. Elle est donnée comme l'une des plus remarquables. « La scène se passe dans la galerie de la » cathédrale de Saint-Donat, à Bruges. Le comte est assailli » par sept hommes ayant à leur tête Bouchart qui fond sur lui » l'épée à la main, au moment où il donne l'aumône à une » pauvre femme : fol. XII. » (La Gruuthuyse, p. 255).

[t] Histoire des Français, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1830, par Théophile LAVALLEE. — *Paris*, 1830, in-8°, t. I, p. 330-332.

[t] Histoire de Flandre et de ses institutions civiles et politiques, par L.-A. WARNKOENIG, traduit de l'allemand, par A.-E. Gheldorf. — *Bruxelles*, 1835, 2 vol. in-8°.

« Une partie de la noblesse le haïssait (le comte) à cause de » sa rigueur et de sa piété; la paix du pays leur était surtout » odieuse. Guillaume d'Ypres paraît avoir entretenu ce senti- » ment de mécontentement. La mort de Charles pouvait l'ame- » ner au trône et placer les vassaux sous un suzerain qui leur » serait favorable.

» Il fit enlever de force à plusieurs riches bourgeois les cé- » réales qu'ils avaient amassées et les fit vendre à vil prix, t. I, » p. 173-174. »

[t] Copus chronicorum Flandriæ ou Collection des chroniques de Flandre, inédites, publiées par ordre du gouvernement, par J.-J. de SMET, t. I, p. 82, 84, 364. — *Bruxelles*, 1837.

[t] Election et déchéance de Guillaume-le-Normand, comte de Flandre, par M. l'abbé de SMET. — *Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles*, 1838, t. V, p. 497, 509.

[t] Histoire de France, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789, par HENRI MARTIN. — *Paris*, nouvelle édition, 1858, t. III, p. 376.

[†] Histoire du royaume des Pays-Bas ; depuis 1814 jusqu'en 1830, précédée d'un coup-d'œil sur notre ancien régime communal, etc., etc., par E.-C. de GERLACHE. — *Bruxelles*, 1839, 2 vol. in-8°.

« Pour cette première période (moyen-âge jusqu'à Artevelde) » c'est la Flandre qui revient toujours sous la plume de Phisto-rien. *C'est la Flandre qui doit jouer le premier rôle dans nos annales, comme elle le joue, en effet, sur la scène du monde.* » (T. I, p. 43, note.)

[†] Le Drame de Charles-le-Bon, comte de Flandre, par CAPEFIGUE. — Hugues-Capet et la troisième race jusqu'à Philippe-Auguste, t. II, p. 116, chap. L. Lettre sur l'esprit des XI^e et XII^e siècles. — *Bruxelles*, 1850.

« Charles-le-Bon avait acquis une réputation de bienfaisance, » il était digne seigneur, pour ses hommes surtout. » M. Capefigue ne trouve rien de mieux à dire de celui à qui les couronnes de Jérusalem et d'Allemagne furent offertes. « Mais comme tous les *féodaux*, on le disait enclin à la violence ; nul ne pouvait lui résister quand il n'était pas en ses jours de clémence.

» Si un bourgeois flamand insultait aux serfs du comte, aux hommes de son corps, il n'hésitait pas à se défaire dudit bourgeois, par la pendaison au haut de sa tour ou par le dur fouet du majordome. Comme il aimait la chasse, il ne pouvait souffrir que ses lévriers fussent arrêtés, même sur les terres municipales ; il élevait ses faucons de manière qu'ils volaient sur les pigeonniers des gens de métiers, tréfileurs d'or, faiseurs de hautberts, vendeurs d'épices ou forgerons de cuirasses, comme saint Eloi. Tout cela inspirait beaucoup de haine contre monseigneur le Comte. » Où donc M. Capefigue a-t-il appris l'histoire de Charles-le-Bon ? Il ne cite que Galbert et je jure qu'il ne l'a point lu !

« Attentat de serfs à maîtres, dit-il, atroce guet-apens de gens de condition servile ! ... nul des amis du seigneur n'échappa, » poursuit-il, et bientôt la banrière des métiers flotta seule sur les murailles de Bruges. »

Précédemment il écrivait : « Comme le prévôt avait agi pour les corporations, une confédération se fit pour la défense de la cité ; le peuple se réunit autour du prévôt ; les métiers fourbirent leurs armes, tous se décidèrent à vendre chèrement leurs privilèges. »

« Bruges s'était révoltée contre la chevalerie, la cité avait méconnu les droits du comte et frappé son seigneur. »

Quelque soit le mérite littéraire d'un auteur, il ne lui donne pas le droit de tronquer ainsi Phistoire. Nous constatons avec plaisir que M. Capefigue appelle *révolte servile, sédition de*

métiers, ce que d'autres appellent *crimes des grands vassaux*, des nobles et de l'aristocratie.

Faisant un anachronisme fort pardonnable sans doute, M. Capeligue dit encore, en parlant de la commune de Laon : « Cepend-
» dant, à Laon, l'évêque est dur féodal, il lutte avec les com-
» munaux, il emploie la *force batailleuse* et, comme Charles-
» le-Bon, il tombe sous la colère et la révolte des serfs : Gaudry
» moins évêque que baron....., et comme cela s'était vu pour
» le comte de Flandre, il y eut une terrible tragédie de peuple
» et de clercs. » (T. II, p. 116, c. 4.)

[f] Assassinat de Charles-le-Bon, par M.-L. POLAIN. —
Mélanges historiques et littéraires, p. 98. — Liège, 1859, in-12.

Le récit de M. Polain est exact, bien qu'il soit fait sous l'impression des idées que nous repoussons de toutes nos forces, savoir : que la mort du comte de Flandre fut un besoin populaire ou qu'elle fut provoquée par l'aristocratie flamande.

« De la mort de Charles-le-Bon date le développement de la
» démocratie en Flandre, dit-il, un peu plus tard, Guillaume
» de Normandie est chassé, parce qu'il foule aux pieds les fran-
» chises qu'il avait juré de maintenir, et le seigneur français
» fait place à Thierry d'Alsace, au fondateur des libertés fla-
» mandes. »

Charles, malgré sa sagesse et une grande fermeté, n'avait pu lutter contre la vanité de son prévôt et les intrigues personnelles du bâtard d'Ypres. A la mort de ce prince, Louis VI devait, pour la sûreté de ses propres états, lui désirer un successeur qui offrît à la France, sinon des avantages politiques, au moins une sécurité entière : Guillaume remplissait ces deux conditions ; mais il n'était point flamand et le sang de Mathilde ne coulait plus guère dans ses veines. Le Normand ne triompha de ses concurrents, que par l'influence du roi, et crut devoir accorder la remise de certains impôts pour se faire acclamer par le peuple. Bientôt il lui fut impossible de satisfaire aux besoins de l'État, à ses goûts dispendieux, aux projets qu'il nourrissait de rentrer en Normandie, et les impôts furent rétablis. La chute de Guillaume ne se fit pas attendre, car au mécontentement du peuple se joignirent les intrigues de l'Angleterre. Thierry reprit simplement, et poursuivit l'œuvre de Charles qu'avaient entravée la famine et la guerre. La civilisation continua de trouver en lui le digne successeur de ceux qui tenaient la main aux trêves de Dieu et à la paix publique, et le précurseur des temps modernes. (V. *Congrès de Nancy*, 1851, t. 1, p. 166.)

[t] Charles-le-Danois, comte de Flandre, par le docteur WEGENER, lecteur d'histoire et de statistique, à Sauroë. —

1859. — *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, t. 1, 2^e série, p. 313, 1845.

Cet ouvrage ne donne pas encore une vie entière de Charles-le-Bon. — *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, à Bruxelles, t. III, p. 276 et 555.

[†] Antiquités d'Harlebeke, par M. l'abbé VAN DE PUTTE. *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, t. II, p. 275 et 296, 1840.

On a trouvé dans l'église d'Harlebeke trois tombes avec des inscriptions rappelant les forestiers Lideric, Ingelram et Andesaker, qualifiés comtes d'Harlebeke, avec les dates de 856, 862 et 865. Ces inscriptions ont été placées dans les temps modernes ou à la fin du quatorzième siècle.

[†] Rapport à M. le comte de Meulnaere, ministre d'Etat, gouverneur de la province, sur les fouilles faites à Harlebeke, par MM. VAN DE PUTTE et CARTON. — *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, t. II, 2^e série, p. 21 et 56.

[†] Notes sur Charles-le-Bon, par M. de SAINT-GÉNOIS. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Bruxelles*, t. III, p. 284. — *Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles*, t. IX, p. 253; 1842.

[†] Mémoire sur Guillaume d'Ypres ou de Loo, et les compagnies franches du Brabant et de la Flandre au moyen-âge, par M. l'abbé de SMET. — *Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles*, t. V, nouvelle série. — *Bulletins de la même société*, t. IX, p. 253; 1842.

M. de Smet présente certains Brabançons sous des couleurs encore plus défavorables que celles dont on s'est servi pour dépeindre les cruels Flamings. Il les appelle, avec le cardinal Jacques de Vitry : « *Hommes de sang, incendiaires, voleurs de grand chemin et brigands. Qui tani in Christianos immanitatem exercent, ut nec ecclesiis nec monasteriis descrant, non viduis, non pupillis, non senibus et pueris, nec cultibet parcant ceteri, nec sexui, sed more paganorum omnia perdant et vastant.* » (Troisième concile de Latran.) « *Infitos predones, vulgo dictos Brabantiones...* (*Vie de Louis VII.*) » *ad hæc mala, Teutonicorum quos Brabantiones vocant, immanissima pestis accessit.* »

Les Flamings ou les routiers de Flandre avaient suivi Guillaume d'Ypres au secours d'Etienne de Blois; ils firent de

grands exploits en Angleterre, mais Henri Plantagenet, étant parvenu au trône, les remplaça par des routiers brabançons, sur le dévouement desquels il comptait davantage. Les chroniqueurs anglais, Guillaume de Malmesbury, Henri d'Huntington, Guillaume de Neubridge, Gervais de Cantorbéry, distinguent ces deux sortes de compagnies franches.

« On attribue en partie la mort du comte Charles, dit M. de Smet, à la loi par laquelle il dégradait ceux qui avaient épousé des femmes de condition servile. » (P. 9.) Guillaume d'Ypres est appelé, par Suger et par Paul Emile : *proditionis fautorem*. » Il comptait, en effet, sur les routiers qui combattaient dans Bruges.

« A la mort de Charles-le-Bon, il y avait déjà, en Flandre, et particulièrement aux environs de Gand, un grand nombre de ces routiers peu scrupuleux sur l'observation du septième commandement du Décalogue. Il n'est aucunement probable que, vieillissant qu'ils étaient dans les combats et les brigandages, ils se soient livrés à l'agriculture, après leur retour sur le continent. »

En 1167, les Brabançons furent frappés d'anathème. Voici le portrait qui en est fait :

Superbi milites, equi Diaboli
Huc illuc cursitant, feroces rabidi,
Virosque, bestias ubi reperiunt,
Nituntur capere vel interficiunt.

[t] Histoire des comtes de Flandre jusqu'à l'avènement de la maison de Bourgogne, par Edward LEGLAY. — Paris. 1843. 2 vol. in-8° (Charles-le-Bon, chap. VIII, p. 257.)

M. Leglay est le premier qui ait fait une histoire complète des comtes de Flandre des premières races. Sans repousser ce qui concerne les Forestiers, il ne commence cependant la suite des princes qui ont régné héréditairement, qu'à Baudouin Bras-de-Fer.

Le récit du règne de Charles-le-Bon est simple, naturel et exact, sauf pour quelques détails peu importants ; il a été puisé aux meilleures sources ; Gallbert en a fourni la plus grande partie.

M. Leglay signale les sentiments d'hostilité des *Walons* contre les *Thiols* ; des enfants de la civilisation romaine contre les descendants des barbares germains ; sentiments qui se perpétuèrent pendant des siècles, et dont M. Kervyn nous a dépeint la marche et les effets divers. Il fait naître de cette division les intrigues de la comtesse Clémence en faveur de Guillaume d'Ypres, son neveu, successeur plus ou moins légitime et direct de Robert-le-Frison. Car il était fils, comme on l'a vu, de Philippe, frère de Robert-de-Jérusalem, et par conséquent, il était cousin germain, par les mâles, de Baudouin VII, tandis que Charles-le-

Danois ne l'était, au même degré, que par les femmes. Ce sont les Walons qui soutiennent le bâtard d'Ypres; Clémence a payé de sa main les secours du duc de Louvain; ce sont les Flamings qui défendent Charles. « Charles convoqua à la hâte » toute la chevalerie flamande à Saint-Omer. Elle accourut à » son appel avec l'empressement qu'elle avait mis jadis à se » ranger sous l'étendard du Frison, aux champs de Cassel; car » la rivalité de race, que la croisade avait sans doute un peu » amortie, s'était tout-à-coup réveillée plus vive que jamais. » (T. I, p. 258.)

M. Kervyn présente la chose tout différemment. « Les Fla- » mings s'agitèrent, Clémence les appuya, et le roi de France » les favorisa secrètement. Guillaume-de-Loo devint le rival de Charles-de-Danemark. » (Première édition, p. 558.)

Déjà sous Richilde, dont ils avaient longtemps supporté l'insolente fierté, « les véritables Flamands, » (les Thiois, les Flamings), « qui conservaient encore cet esprit d'indépendance, » puisé dans les vieilles mœurs germaniques, s'étaient émus... » Robert fut soutenu par eux, « s'entendit avec les barons et » les villes, combina ses moyens. » « Robert traversa la » Flandre, se faisant ouvrir les villes et les forteresses où Richilde avait mis des châtelains walons. » Selon M. Leglay, Charles fut donc soutenu, contre Guillaume d'Ypres, par les Thiois ou les Flamings de M. Kervyn.

La paix rétablie, les calamités publiques survenues, la sollicitude du comte pour les malheureux, son refus des deux empires d'Orient et d'Occident, l'ordre qu'il s'efforça d'introduire dans les institutions sociales, ses recherches, à cet effet, sur les individus et l'attention qu'il prête aux réclamations des petits surtout, tout est parfaitement exposé. « Je sais, disait Charles, » combien les pauvres ont de besoins et les nobles d'orgueil. »

M. Leglay nous apprend l'origine du prévôt, sa famille, son amour de domination, son arrogance, l'alliance de sa nièce avec Robert de Raeskerke. (Kerscka.)

Il dit comment ce dernier ayant provoqué, en combat singulier, devant le comte, un autre chevalier, celui-ci dut refuser le duel, pour se conformer aux lois du comté, et réveilla ainsi l'attention publique sur la position particulière du prévôt. Quelques barons se rappelaient très-bien cette position, mais le plus grand nombre l'ignorait. (265.)

Berthulf et les siens concurent un vil ressentiment contre Charles, qui avait donné raison à l'adversaire de Robert. « Déjà » ils lui en voulaient, parce qu'au temps de la disette il avait » fait saisir les grains qu'ils avaient accaparés. » (266.)

« A ce double grief vint bientôt s'en joindre un autre, continue » M. Leglay: une longue inimitié régnait entre la famille du » prévôt et celle de van der Straten, de Bruges, dont le chef » s'appelait Tanemar. » (266.) Les biens de ce dernier furent ruinés, les pauvres pillés, et le pays dévasté par les gens du

prévôt. En punition de ces actes de violence, le comte fit raser la demeure de Bordsiard ; « il jura que tant qu'il vivrait, Bordsiard ne releverait les ruines de son ancienne demeure, parce que, trop voisiné de celle de Tanemar, il en pourrait résulter de nouveaux malheurs. » (267.)

On voit clairement que de la querelle des deux familles naquit la poursuite devant les plaids, où eurent lieu le refus du combat judiciaire et les révélations de la condition servile du prévôt. A la suite de cette révélation vinrent, de la part des Erembald, de nouvelles et plus grandes violences contre leurs ennemis, et de la punition que Charles tira de ces violences, après son refus d'acquiescement aux désirs de Bertulf, résulta le complot avec ses déplorables suites.

La consternation fut générale au milieu du peuple et parmi les grands ; ceux qui ne purent se sauver furent massacrés. Cependant, malgré son accablement, le peuple ne voulut pas laisser emporter le corps de Charles, autour duquel les meurtriers se livraient à des orgies. Au bout de huit jours enfin, Gervais rentra dans Bruges, accompagné des chevaliers et des bandes organisées dans les campagnes, pour combattre les assassins qui, dans les premiers instants, ne savaient que faire du pouvoir suprême qu'ils avaient audacieusement convoité.

Guillaume d'Ypres s'était borné à députer Godescalk Thailals, au prévôt, quatre jours après la mort de Charles, et le prévôt écrivit aux communautés, aux évêques de Flandre, pour recommander le prince à leur choix. Mais le pacte que Guillaume avait ainsi fait avec les meurtriers, cette apparence de complicité confirmée plus tard par Bertulf expirant sur le gibet, et l'inertie de Guillaume lui-même, qui ferait bien croire, au contraire, que s'il avait aspiré à la couronne, il ne l'avait pas recherchée au prix d'un forfait exécrationnel, l'écartèrent du gouvernement. Il eut cependant été reconnu comte, s'il eût pris la défense de son prédécesseur. « In consulatum sublimatus fuisset wilhelmus si statim Brugas descendisset ad faciendam vindictam domini sui. » (Galbert.)

C'est après le meurtre seulement que le prévôt songe à écrire à toutes les communautés sur lesquelles il exerçait de l'influence, aux évêques, enfin aux habitants de Furnes, « où il avait de nombreux parents et alliés. Il invita aussi les Flamands des bords de la mer, aux environs de Bruges, à lui venir en aide avec toutes leurs forces, si par hasard on s'insurgeait dans le comté, pour venger Charles. » (275.)

[t] Le prévôt Bertulf. — *Extrait d'une étude inédite sur l'époque de Charles-le-Bon*, par M. l'abbé C. CARTON. — *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, t. I. 2^e série, p. 503 et 512 : 1843.

M. Carton cherche à disculper le prévôt de Saint-Donat ;

malheureusement il est hors de doute qu'il fut l'auteur de tout ce malheureux complot.

[t] La Vie de Charles-le-Bon, écrite par Galbert, notaire à Bruges. (Traduction libre, pour laquelle l'œuvre de M. Delepierre a servi.) — Légende populaire de Charles-le-Bon. — Guillaume de Loo. — Chroniques et légendes du temps des deux premières croisades. — Godefroid-de-Bouillon, par J. COLIN DE PLANCY. — *Bruxelles*, 1843; grand in-8°, p. 225 et s.

La légende populaire de Charles-le-Bon n'est que la fameuse fable des blés, arrangée en un dialogue fort intéressant.

[t] Bataille d'Axpoêle, entre les armées de Thierry d'Alsace et celles de Guillaume de Normandie, par M. l'abbé C. CARTON. — *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, t. II, 2^e série, p. 264 et 280; 1844.

La pensée d'antagonisme entre le peuple et les nobles est souvent reproduite dans cette notice. « On ne peut s'empêcher de soupçonner, en lisant les détails du meurtre de Charles-le-Bon, que les nobles en général n'aient plus ou moins trempé dans ce crime ou que, du moins, les Erembaud n'aient eu toute leur sympathie... Il paraît bien que dès-lors deux partis se dessinaient nettement : le peuple et les nobles. Le comte eut tout l'amour du peuple pour lui (v. Capefigue, Ségur), mais la haine et l'aversion des nobles ne se prononcèrent pas moins vivement, et la famille des Erembaud ne fut qu'un instrument. »

« Lorsque Guillaume, imposé par la France, accabla le peuple par ses exactions, les nobles, en général, l'applaudirent; ils se vengèrent ainsi du peuple. Le peuple appela Thierry..... les villes se déclarèrent pour lui....., mais chaque château, à-peu-près, recéléait un ennemi qu'il lui fallut combattre. »

Nous avons assez montré que nous ne partagions pas la manière de voir de notre éclairé et savant ami.

[t] Abrégé de l'histoire de France, A. M. S. S. C. G. — Paris, 1845, in-12, t. I, p. 317.

L'estimable auteur de cette histoire de France se trompe complètement, lorsqu'il porte à 2,000 le nombre des chevaliers flamands qui suivaient le parti de Bertulf. Le prévôt réunit 500 hommes environ, routiers et autres, pour paraître à la barre du comte d'abord, et pour assiéger Straten ensuite; il ne les tint momentanément à son service, qu'en les gorgeant de vins, de mets succulents et de pillage.

[t] Les Forestiers de Flandre. Liderick de Buck, par M. KERVYN DE LETTENHOVE. — *Bruges*, 1846.

Ce travail est rempli d'intérêt. En faisant un même individu de Lideric, Forestier, et de Lenthalerius, Eleutherius francorum dux, Leudericus, fils d'Erkembald, et en admettant que les comtes de Flandre descendent de ce Lideric, on trouverait que les races lorraine et allemande des empereurs d'Allemagne, ont une origine commune avec les comtes de Flandre et de Hainaut. (Voyez les tables généalogiques de Hubners.)

[t] Biographie de Charles-le-Bon, comte de Flandre, par M. l'abbé C. CARTON. — *Bruges*, 1847, in-8° de 27 pages.

C'est le commencement d'une vie complète du comte Charles. Nous y retrouvons les idées contre lesquelles nous ne cessons de nous élever.

« La justice rendue au peuple empêchait les grands de continuer leurs déprédations... Les sages ordonnances extirpaient des abus qui plaisaient aux nobles de l'époque..... »

Nous en demandons pardon à notre collègue, mais toutes les chartes d'affranchissement, tous les actes de paix intérieure, sont signés par les grands et par les nobles de cette époque, comme aujourd'hui les mêmes noms se voient encore au bas d'actes semblables.

[t] Notice sur Erembald, châtelain de Bruges, par M. l'abbé C. CARTON. — *Bruges*, 1847, grand in-8° de 10 pages.

M. Carton prouve qu'Erembald était de noble origine et nullement serf comme le disent les contemporains. Au fond, cela ne fait rien à la question; il est difficile d'apprécier, au juste, cette distinction après plus de sept siècles. Il est aussi difficile de comprendre aujourd'hui ce que l'on entendait en 1127, par le mot *seruus*, *servitus*, qui n'emportait, certes, rien de l'idée attachée à l'esclavage romain. Il est constant que divers services étaient dus au comte plus spécialement par certains individus; les Flamings paraissent avoir été rangés dans cette catégorie. C'est là ce qui provoqua, selon M. Kervyn, une résistance ou la révolte contre Charles-le-Bon.

[t] Poésies littéraires du moyen-âge, par Edelstan DU MÉRIL. — *Paris*, 1847, in-8°, p. 260. Bull. de la comm. roy. d'hist. de Bruxelles, t. XIII, p. 525. — Acta sanct. mart., t. I, p. 219. DELEPIERRE et PERNEELS.

[t] Histoire de Belgique, par Théodore JUSTE. — *Bruxelles*, 1852, 2 vol. in-8°. (Charles-le-Bon, t. I, p. 164.)

Le luxe typographique de cet ouvrage, ses gravures et ses

vignettes, les encouragements que le gouvernement a donnés à l'auteur, nous dispensent de parler de son mérite. Cependant la période de Charles-le-Bon est peu exacte et empreinte de l'esprit qui a guidé la plupart des jeunes historiens.

« Il était implacable à l'égard des *grands vassaux* qui ne » voulaient pas observer la paix du pays. » (P. 133.)

« Si Charles était adoré des *pauvres serfs* qu'il protégeait » contre les vexations des *grands vassaux*, plusieurs de ces » derniers, contenus dans l'obéissance, n'attendaient qu'une » occasion pour s'affranchir d'un joug qui leur paraissait humiliant. Cette occasion parut s'offrir pendant le rigoureux hiver » de 1123 à 1126, alors qu'une famine cruelle désolait la » Flandre. »

« Plusieurs riches bourgeois (voilà donc ces *grands vassaux*), » spéculant sur la misère publique..... » Suit la fable des blés.

« Déjà Charles, dans une autre circonstance, s'était également » prononcé contre cette orgueilleuse famille, comme on publiait » que son origine était ignominieuse... » Voilà encore les *grands vassaux*. Le comte exigea qu'elle fit reconnaître sa position, etc., etc. M. Juste ajoute que Gervais de Praët s'éleva enfin seul, contre les meurtriers, au-dessus des *lâches* qui tremblaient autour de lui. Or, il est bon de savoir que Gervais fut un des premiers qui, à la nouvelle du meurtre commis, quitta Bruges pour aller organiser une armée et revenir ensuite attaquer les assassins. Toute la chevalerie flamande joignit ses efforts à ceux de Gervais. Les hommes de la commune ou les routiers de Gand, ne vinrent, disent Galbert et M. de Smet, que pour piller. D'après M. Juste, « 130 conjurés subirent le dernier supplice ; » d'autres, plus nombreux, s'expatrièrent et allèrent former les » premières colonies flamandes dans le nord de l'Allemagne. » Il est reconnu que l'on en précipita seulement 28 du haut de la tour ; que le comte Guillaume reçut des accusations contre 125 brugeois et 57 denburgeois qui, par des raisons d'alliance avec la famille du prévôt, avaient favorisé sa cause ; mais dans ce nombre il y eut peu de *chevaliers*. Quelques-uns furent bannis et rappelés ensuite.

[t] Histoire de Flandre, par M. KERVYN DE LETTENHOVE.

— Bruxelles, 1847, 6 vol. in-8° ; — 2^e édition, Bruges, 1853.

4 vol. in-12. (Charles-le-Bon, 1^{re} édit., t. I, liv. V, p. 353 ;

2^e édition, t. I, p. 169.)

Cet ouvrage est excessivement remarquable. Le jour nouveau sous lequel l'auteur envisage l'origine des habitants de la Flandre, mérite surtout de fixer l'attention générale.

Nous voudrions donner le récit que fait M. Kervyn, du règne de Charles-le-Bon, et le joindre à celui de M. Leglay ; il rappelle aussi, comme vrais, des faits que nous avons repoussés, d'ac-

cord avec les Bollandistes et d'autres ; mais à part ces détails, rien de plus succinct, rien de plus complet, rien de plus impartial n'a encore été écrit dans une histoire générale de Flandre ; il est probable que rien ne le dépassera. Je ne partage pas entièrement la manière de voir de M. Kervyn, je l'ai dit, sur le rôle qu'a joué, dans cette affaire, la nationalité des Flamings. Les Flamings pouvaient aimer le désordre comme les Brabançons leurs voisins, comme tant d'autres, à cette époque reculée et même de nos jours. La cause du crime n'est ni si loin, ni si haut placée que le croit M. Kervyn. Les guerres qui précédèrent l'avènement de Charles, étaient finies ; la paix était faite ; les Flamings eux-mêmes avaient accepté les lois du comte. Gautier nous le dit, rien ne prouve le contraire.

Dans sa première édition, M. Kervyn donne la famine et la vente des blés amassés par le prévôt et son frère Lambert, comme une cause d'animosité entre Bertulf et Thanemar, « homme » généreux et sage, qui s'était associé à la fondation de l'abbaye » de Saint-André. » (1^{re} édit., p. 563.) Il croit, (d'après ce que dit Galbert), qu'une discussion entre Wautier et Robert surgit à l'occasion des recherches spéciales sur les droits douteux des Flamings ; nous pensons, au contraire, en nous fondant sur les textes mêmes de Gautier et de Galbert, que cette recherche ne fut, vis-à-vis du prévôt et de sa famille, dont la situation était généralement acceptée, que la suite d'une discussion personnelle entre les neveux du prévôt et ceux de Thanemar. Cette dispute prit naissance, peut-être, dans l'affaire des blés (dont nous avons montré l'in vraisemblance), mais elle continua sûrement dans des relations de voisinage. Sous ce rapport, le récit de M. Leglay est digne d'attention.

Ce que nous admettons complètement avec M. Kervyn, c'est qu'après l'affront fait à Robert et à la famille des Erembald, « selon la vieille coutume du Flander-Land, la haine, dont » Bertulf était animé, devint commune à ses frères et à ses » parents, que les historiens de ce temps nous dépeignent d'une » stature élevée et d'un aspect si terrible qu'on ne pouvait les » regarder sans trembler. » (2^e édition, p. 174.) L'animosité des Erembald contre les Straten, avant et après la mort de Charles, prouve bien que ceux-ci étaient pour beaucoup dans la colère que le prévôt déversa sur le comte de Flandre. (1^{re} édit., t. I, p. 569 et s.)

M. Kervyn croit que la proclamation de Bruges appartient au seizième siècle, et qu'elle aurait pu être rédigée par l'ordre de Charles-Quint, à l'occasion du mariage de sa sœur Isabelle avec Christiern de Danemarck, en 1526 (1^{re} édition, t. I, p. 388).

[1] La légende de Charles-le-Bon, comte de Flandre, récit du XII^e siècle, par GALBERT, de Bruges. — Paris, HACHETTE, 1853, in-12.

Cette légende, destinée à la bibliothèque des chemins de fer, est une traduction fort incomplète de Galbert. Les passages les plus attachants et les plus dignes d'intérêt ont été supprimés.

[t] GENEALOGIA BERTINIANA, écrite sous le comte Robert, mort avant l'an 1111, ms. — *Saint-Vaast et Boulogne*, 142. — *Douai*, 698, où se trouve la continuation. — *Bruxelles*, 8,675. Publiée par : MARTENE, dom BRIAL, t. XIII, p. 417. — *Corpus chronic. Flandriæ* de SMET, t. I, p. 9. — BETHMANN, *Bruges*, 1849.

Cette généalogie fut conduite jusqu'en 1280, à Marchiennes. — *Dijon*, n° 522. — Elle est le fondement de toutes les généalogies suivantes; bien qu'elle cite Lideric, Enguerrand et Audacre, elle ne leur donne pas le nom de Forestiers.

[t] GENEALOGIA COMITUM FLANDRIÆ; par LAMBERT, fils d'Onulf et chanoine de Saint-Omer, en 1120, ms. — *Gand*. — *Douai*, 741. — *Leyde*, Voss. lat. 31, avec la continuation de 1128. — *Wolfenbüttele*, Gadian I. avec la continuation de 1128. — *La Haye*, 759 et 59. — *Bruxelles*; 16,531. — *Paris*, Baluz. arm. II, p. 1, n° 3. — Publiée dans : le *Corp. Chron. de SMET*, t. I, p. 1. — LABBE *concordia*, t. X, p. 578. — Dom BRIAL, t. XIV, p. 520. — Elle fut augmentée en 1128, de détails sur le meurtre de Charles-le-Bon. — BETHMANN, *Bruges*, 1849.

[t] Les CHRONIKES DES CONTES DE FLANDRES, ms. — *Biblioth. impériale*, à *Paris*, n° 455. — Publiée à *Bruges* par la Société d'émulation, 1849.

Cette chronique a beaucoup de renommée. Pour tout ce qui concerne Charles-le-Bon, elle nous a paru reproduire Gautier. C'est la plus ancienne chronique flamande en langue française. Elle est de la première moitié du treizième siècle, et de même que *li générations*, c'est une interpolation et une suite à la *Flandria Generosa*. Nous y retrouvons, p. XVII de la préface, cette opinion de M. Kervyn: « Dès ce moment (les croisades), elle » (la Flandre) était entraînée dans le mouvement de la civilisation, mais cette importante transition ne pouvait pas s'accomplir sans une crise, qui fut l'assassinat du comte Charles de Danemarek, crise motivée par la résistance de l'élément primitif (saxon, flaming), resté fidèle à ses mœurs, dans ce qu'elles avaient de libre dans leur férocité, d'indomptable dans leur barbarie. »

Nous avons dit ce que nous pensions de l'intervention directe

et première d'un parti politique ou national dans cette triste affaire ; mais nous sommes loin de prétendre que les instincts ambitieux et révolutionnaires de quelques individus, d'une famille nombreuse et puissante, c'est-à-dire de Bertulf et des siens, n'aient point amené, provoqué même la mort de Charles. Il est clair que ces gens ont compté sur les passions des Flamings, pour sauver leur position et venger leur amour-propre humilié.

[†] FLANDRIA GENEROSA, ms. — *Saint-Omer*, autographe de l'auteur, 746, 749. — *Arras*, 184. *Bruxelles*, 9,823. — *Bruges*, avec continuation jusqu'en 1405, 120. — Publiée par GALOPIN. *Mons*, 1643, in-4°. — PAQUOT, *Bruxelles*, 1781. sous ce titre : *Historiæ Flandriæ Synopsis*. — BOUQUET, t. XI, p. 388, et t. XIII, p. 411. — MARTENE, t. III, p. 377.

Écrite vers 1164 par un moine de Saint-Bertin, la *Flandria Generosa* est basée sur la *Geneal. com. Fland. de Lambert* ; elle est augmentée de détails puisés dans *Sigebert*, dans le cart. de Saint-Bertin et ailleurs, et devient le noyau des chroniques de Flandre.

[†] LI GÉNÉRATIONS DES COMTES DE FLANDRE, ms. — *Bruxelles*, bibliothèque de Bourgogne. — Publication de la Commission royale d'histoire.

Moins anciennes que les *Chroniques des comtes de Flandres*, elle s'écarte davantage des textes contemporains. C'est sans doute la traduction de l'interpolation faite avant 1193, dans la *Flandria Generosa* dont parle Bethmann, p. 22, sous ce titre : *Li générations li parole et li lignie de la lignée des comtes de Flandres*. — BETHMANN, *Bruges*, 1849. Tout ce qui est relatif à la mort de Charles-le-Bon est puisé dans Gautier et dans Heriman. Cette traduction a été reproduite dans les chroniques de Flandres, de 792 à 1546 et que M. Bethmann attribue à JACQUES DE GUYSE. Cette chronique serait bien la même que la suivante.

[†] CHRONIQUE des comtes et princes de Flandre, commençant par Liédris, premier comte, et finissant à Louis II, comte de Flandre, dit de Male, ms. — LELONG, 39,366.

D'après Prosper MARCHAND, au mot GUYSE, cette chronique se trouvait dans le catalogue des manuscrits des Petits-Augustins de Lyon, avec la note suivante : « Ce manuscrit, sur vélin, » fut fait l'an 1546, par ordre de Marie de Bourgogne (née en 1437, + 1482). Il est d'un très-beau caractère et toutes les

» batailles qu'ils ont eues avec les Français, tant par mer que
» par terre, sont représentées en miniature, d'un goût mer-
» veilleux. On voit, au commencement, les armes du prince,
» Louis de Male (il mourut en 1584), et à la fin, la signature
» originale de la fille du comte Louis, nommée Marguerite de
» Flandre (née en 1550), femme du duc Philippe-le-Hardi, oncle
» du roi de France. C'est un gros in-folio. JACQUES DE GUISE,
» qui a composé ces chroniques, était cordelier, natif de Valan-
» ciennes (ou plutôt de Mons), dans le quatorzième siècle ;
» il mourut l'an 1548 (il fallait dire 1598). On peut voir ci-
» après, n° 59,569, la chronique publiée par SAUVAGE, qui
» ressemble beaucoup à celle-ci. »

M. de Burc, dans sa bibliographie, histoire, n° 8,547 fait mention d'un exemplaire de la chronique de Jacques de Guise, qui passa de la bibliothèque du cardinal du Bois, en Hollande. — LELONG, 59,288.

D'après M. Bethmann, p. 25, la chronique qui nous occupe aurait bien pour auteur JACQUES DE GUISE et serait la même que celle de M. de Poupet, modifiée par SAUVAGE.

[†] Les ANCIENNES CHRONIQUES de Flandres, ms.—Paris, bibliothèque impériale, n° 8,380, 298, ancien (s. XV). — *Bulletins de la Société royale d'histoire à Bruxelles*, t. VI, p. 159 et 274; 1845. — Charles-le-Bon, fol. XV, recto.

Cette chronique compte 468 pages de magnifique vélin, elle est enrichie de 29 grandes miniatures en camaïeu gris. La première représente Charlemagne établissant Lidéric forestier, la seconde, que nous donnons dans la notice, est l'assassinat du comte Charles. Une note d'écriture toute moderne, sur la couverture, porte :

« Cette chronique a été publiée en 1562 par Denis Sauvage, » en langage rajeuni et abrégé dans plusieurs passages. Voyez » Van Praet, recherches sur Louis de Bruges, seigneur de la » Gruthuysc. » En effet, p. 253, on trouve une description de cette chronique et la confirmation du fait rappelé ci-dessus.

Lelong et M. de Saint-Palaye avaient déjà supposé la chose possible.

M. Warnkœnig pense que Jacques de Guise, mort en 1598, pourrait être l'auteur de cette chronique; Lelong, 59,566 donne la description d'une autre chronique composée par cet historien et qui ressemble beaucoup à celle-ci; nous en parlons ci-dessus. M. Bethmann croit que c'est bien le texte de Sauvage.

[†] CHRONIQUES DE FLANDRES, depuis l'arrivée de Charlemagne en Flandre, pour faire forestier Frédéric de Harlebeque, jusqu'à ce que la ville de Calais fut rendue au roi Edouard

d'Angleterre, ms. — Bibliothèque du roi, à Paris, n° 1,006 (sorb.). Charles-le-Bon, XIX, v° XXIII.

On y retrouve encore la chronique de Sauvage, cependant le texte en diffère plus que celui des n°s 9,631, 10,496 et 8,380. Il y a aussi quelques détails de plus.

[†] CHRONICA PRINCIPUM FLANDRIÆ tam Forestariorum, quam Dominorum et Comitum Flandriæ usque ad annum, 1423, ou *Catalogus et cronica Principum et Comitum Flandriæ et Forestariorum*, que terra olim dicebatur terra de Buc, vel nemus regionis sine misericordiæ, ms. — Bibl. du Vatican christin., n° 1,222 ou 798. — Bibl. des Jésuites, à Bruges, à présent à M. VERMEIRE. — LELONG, 59,367. — Bruxelles, 3,599. — Lille, E. G. 35. — Paris, 5,237, 5,994, 5,841. — BALUZE, arm. 11, paquet 1, n° 3. — *Hambourg*, bibl. publ. hist. Belg. 14. — *Middlehill*, n° 1,890, publiée dans le Corp. Chrinic. de SMET, t. I, p. 19 et 455. — BETHMANN, *Bruges*, 1849.

De nombreux manuscrits de cette chronique amplifiée, variée, augmentée, etc., existent à Bruxelles; on en connaît beaucoup de traductions flamandes, et l'une d'elles, ms. de Bruxelles, n° 7,384, est imprimée sous ce titre: « DITS DIE EXCELLENTE » CHRONYKE VAN VLAENDEREN, ANTWERP, 1551. » C'est la chronique de Smet. Une traduction française est à Londres, ms. Kings, n° 16, f. III, et à *Bruxelles*, 15,068.

Cette chronique est très-réputée. Jean de Dixmude, le chroniqueur de Saint-Bavon, Meyer, Oudegerst, Olivier de Vréc, Van der Burch, etc., etc., etc. y ont puisé. C'est de la multitude de ces interpolations que vint la grande diversité d'opinions sur les vraies causes et sur les vrais auteurs de la mort de Charles-le-Bon: *ex variis inter se repugnantibus studiis susceptum est monstrum quod quasi divinum oraculum annalibus Flandriæ insertum est.*

« La plus grande partie de cette chronique est due à la fièvre » romanesque qui, aux quatorzième et quinzième siècles, s'en- » paraît des esprits presque par toute l'Europe. Le roman faisait » alors invasion sur le terrain de l'histoire qui le reçut à bras » ouverts. On aimait à lire dans ces historiens, non pas ce qui » était vrai, mais ce qui était amusant et merveilleux. » N'en peut-on pas dire autant de nos jours ?

[†] CHRONIQUES DE FLANDRES, depuis le temps de Charlemagne jnsqu'en 1305 (sic), ms. — Paris, bibl. impériale.

n° 10,196, 3. 3. A. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire à Bruxelles*, t. VI, p. 161.

(Voyez les n°s 9,651, 5. 3 et 8,380.)

[t] Le RECUEIL DES CHRONIQUES de Flandres avec certains incidents des histoires de France et Allemagne, Espagne, Angleterre et de plusieurs autres royaumes et pays. — Bibl. du roi, à Paris, ms. n° 9,651, 3.5 ancien, 2.457.

Copie de Philippe BÉDYS, à qui elle appartenait; il déclare qu'il paiera le vin à celui qui la trouvera.

[t] CHRONIQUE DE FLANDRE, finissant en 1292, ms. — Paris, bibl. impériale. — Baluze, n° 465. — LELONG, 59,351.

Ne serait-ce pas le n° 455 de Paris, publié à Bruges ?

[t] CHRONIQUE DE FLANDRE, depuis le temps de Finard jusqu'en 1547, ms. in-fol., n° 290. Catalogue des manuscrits du roi d'Angleterre. — Londres, 1734, in-4°. — LELONG, 59,356.

[t] AUTRE CHRONIQUE, ms. — Bruxelles, bibl. de Bourgogne, n° 10,232.

Elle m'a semblé être le manuscrit de la chronique de Sauvage.

[t] CHRONIQUE DE FLANDRE, assez étendue, avec des détails sur la vie de chaque comte.

Il y en a deux textes, l'un mêlé avec les faits historiques les légendes fabuleuses des temps primitifs. Le second ne renferme que des faits historiques.

Ce dernier est de 1215 et se trouve dans MARTENE et DURAND, *Thés. anecd.*, t. III, p. 586. Il a servi à Jacques MEYER, tandis que le premier texte a été préféré par OUDEGHERST. (Warnkönig.)

[t] *Chronicon Flandriæ usque ad annum 1158*. Auctore Jacobo DRIESSCHIO, Flandro, rectore Guillelmitorum Brügensium, ms. — LELONG, 59,346.

Lelong affirme que Driesches était ami particulier d'Albert Krantz, historien de Saxe et des provinces du Nord, mort en 1517. Meyer fit grand usage de cette chronique.

[t] Die oude chronicke Van Vlaendoren (ou la vieille chronique de Flandre, en Flamand). On croit qu'elle est d'Antoine ROVÈRE. — LELONG, 59,576.

Il s'en trouve un manuscrit dans l'abbaye d'Anchin.

[t] CHRONICA FLANDRIÆ; S.-Trudon. et Villar., historiae XI in virginum, ms. — Bibl. royale de Bourgogne, à Bruxelles, n° 6,410.

[t] Chronique de Flandre, depuis l'an 704 jusqu'en 1142. — Mémoires de M. d'ORESMIEUX, d'Arras, t. 1, p. 85. — LELONG, 59,347.

[t] Fragments d'une chronique de SAINT-PIERRE-LEZ-GAND (Chronicon Blandiniense), de 1113 à 1152. — Historiens de la France, t. XIV, p. 16. — Maigre ouvrage. Pingue opus.

[t] Miroir historial de Jean du NOUELLE, abbé de Saint-Vincent-de-Laon, contenant l'histoire de Flandre jusqu'en 1580; ms. — LELONG, 59, 61. — Bibl. du roi, parmi les ms. de M. du Chesne.

[t] CHRONICA Comitum et Reipublicæ Flandriæ, seu opus congestum excerptumque ex gestis Frandriæ ab anno Christi 580, ad annum 1462, ms. — LELONG, 59,368.

L'auteur vivait en 1462.

[t] GRANDES CHRONIQUES DE SAINT-DENIS ou de France, imprimées pour la première fois en 1476.

[t] Recueil des antiquités de Flandre, par Philippe WIELANDT, président du conseil de Flandre, ms. — *Tournay*, bibl. de la cathédrale. — *Paris*, bibl. de la ville, ms. de Godefroid, n° 22. — LELONG, 59,378.

Wielandt mourut en 1519; il y a eu des additions jusqu'en 1540.

[t] Notice sur les historiens de Flandre, par Charles du ROZOIR. — *Paris* et *Lille*, mémoires de la Société de Cambrai.



ORIGINE

DES

MAISONS DE FLANDRE ET DE LORRAINE.

Nous pourrions nous abstenir de parler davantage de l'origine de la maison de Lorraine. Il n'importe pas que Thierry soit absolument de Metz plutôt que d'Alsace ou de Boulogne ; la statue de Godefroid de Bouillon nous présente également son souvenir. Si nous donnons le résultat synoptique d'une étude superficielle mais consciencieuse cependant, c'est uniquement pour montrer les rapports que ces grandes figures de nos premiers âges avaient entr'elles, et les relations de parenté d'où résultaient les droits des divers compétiteurs de Charles-le-Bon.

L'apparition d'un même individu chef, sous le nom d'Erkem-bald, des Forestiers et de la dynastie flamande sur les bords de l'Escaut, chef, sous le nom d'Erchinoald, des races alsaciennes sur le Rhin, m'a particulièrement frappé. De diverses déductions généalogiques faites de cette souche commune en Allemagne et en Flandre, il naît d'intéressants rapprochements, de graves contradictions.

Ainsi l'on pourrait croire que la maison de Bouillon ne procéda plus d'un aventurier hardi ou d'un prince courageux rentré dans sa patrie les armes à la main, elle serait du sang de saint Arnou. Le fils de Guillaume de Boulogne dit aussi de Joinville, le neveu des rois de Jérusalem, aurait épousé la fille de Simon, dans ce système, dernier duc d'Alsace relégué dans le comté de Ferrette, et Mathieu I, serait issu de ce mariage.

Remarquable statue élevée sur la place royale, à Bruxelles.

